

**MANDATURE 2014 - 2020**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL DU 12<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT  
TENUE LE LUNDI 17 OCTOBRE 2016 - 19 H 00  
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**

**\*\*\***

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 H 00.

**\*\*\***

Mme Manon GROMBERG est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2016-175). 22 membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme BARATTI-ELBAZ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MONTANDON, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC.

Etaient excusés : M. BONNET-OULALDJ, M. HAAB, Mme MARQUIS, M. MOULIN.

Pouvoirs : Mme ATLAN-TAPIERO (pouvoir donné à Mme TAVAUX), M. MISSIKA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), M. NAJDOVSKI (pouvoir donné à M. GREAU), Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).

**\*\*\***

Arrivée, à 19 H 15, de Mme MARQUIS, après l'approbation du Procès-Verbal ;

Arrivée, à 19 H 33, de M. MOULIN, après le vote de la délibération DEVE 20160150 ;

Départ, à 20 H 10, de M. SEINGIER (pouvoir donné à M. MARGAIN), après le vote du vœu 122016-024 ;

Arrivée, à 20 H 15, de M. BONNET-OULALDJ (pouvoir de Mme VIEU-CHARIER), après le vote du vœu 122016-024.

- **DELIBERATION (12-2016-024)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement du LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je soumets à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016. »

Votants : 21

Pour : 21 voix :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen  
01 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
04 voix groupe Ecologiste  
02 voix groupe Les Républicains  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

**Personnes présentes à la séance du LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 17 OCTOBRE 2016.**

Étaient présents : Mme BARATTI-ELBAZ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORE, Mme KOMITES, Mme MONTANDON, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC.

(DELIB 12-2016-176)

\*\*\*

***Introduction de Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, sur la journée du refus de la misère.***

« En cette journée mondiale de refus de la misère, je voulais vous dire quelques mots en introduction de cette séance sur les enjeux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui en matière de lutte contre la précarité et l'exclusion, et sur les actions engagées dans l'arrondissement pour y répondre.

Quelle que soit son origine, cette misère s'incarne parfois de la même façon pour ces femmes, ces hommes seuls ou en famille que nous rencontrons quotidiennement dans la rue, dans le métro, dans les gares, dans un dénuement qui nous révolte et qui nous oblige, qui oblige à faire preuve d'humanité en refusant de céder aux réponses parfois un peu faciles et clivantes. Cette misère nous oblige ensuite à assumer nos responsabilités d'élus aux côtés de l'Etat.

Je voudrais prendre quelques minutes ce soir pour vous rappeler les actions que nous menons dans le cadre de ce pacte de lutte contre la grande exclusion qui a été signé en février 2015. Il formalise les engagements de la collectivité parisienne et de ses partenaires dans le champ de la lutte contre la grande précarité.

Ce pacte détermine un cadre pour intervenir plus efficacement auprès des personnes en situation de vulnérabilité, en répondant à un certain nombre de besoins primaires. Deux délibérations à notre ordre du jour sont le résultat de ce travail. Au premier titre de ces besoins, celui d'accéder à l'alimentation, un besoin que de nombreuses personnes ne peuvent aujourd'hui satisfaire sans notre aide. Notre action à ce titre s'incarne dans le soutien que nous apportons aux associations engagées dans la redistribution d'inventus alimentaires. Hologramme redistribue les inventus du marché Daumesnil au kiosque citoyen, le Chaînon Manquant intervient dans de nombreux accueils de jour du 12<sup>e</sup>, en apportant une aide alimentaire substantielle grâce aux dons de nombreux commerçants. Nous agissons également au travers de restaurants solidaires qui permettent d'accueillir le soir, pour un repas chaud, des personnes isolées ou en famille pour lesquelles il s'agit bien souvent du seul repas de la journée. Aussi, je me réjouis de l'ouverture début octobre du premier restaurant solidaire de notre arrondissement, 10 rue Eugénie Eboué, dans une résidence du CASVP, qui permettra à terme de venir en aide chaque soir à 130 personnes orientées par les travailleurs sociaux de la collectivité et les associations partenaires.

Au-delà de l'accès à l'alimentation, notre action doit permettre une meilleure orientation des personnes vers des droits, l'hygiène et les soins. Pour cela, nous soutenons financièrement des équipes de maraude d'intervention sociale, qui vont au contact des personnes de rue et les orientent vers les lieux d'accueil de jour financés par la Ville de Paris et par l'Etat. Nous pouvons également nous féliciter de l'arrivée dans le 12<sup>e</sup>, depuis le début du mois d'octobre, d'un centre d'accueil et d'orientation de Médecins du Monde qui permettra de faciliter l'accès aux soins aux personnes en situation de grande précarité.

Au-delà de ces aides d'urgence, l'accès à un hébergement reste le premier défi que nous devons relever pour lutter contre le développement de cette misère. Un défi à de nombreux égards, tant les besoins sont nombreux et en constante évolution, notamment avec une féminisation importante et un vieillissement du public en situation de grande précarité, ainsi que la multiplication des campements de fortune des migrants.

Les Parisiens ont conscience de cet enjeu. Ils ont d'ailleurs plébiscité l'investissement de 5 millions d'euros pour des abris pour des SDF dans le cadre du vote du budget

participatif. Leur mobilisation face à la multiplication des personnes sans abri est légitime et constitue pour nous un point d'appui.

L'Etat est en responsabilité d'agir sur ces sujets, mais en tant qu'élus locaux, nous avons le devoir de faciliter le développement de réponses adaptées. Nous l'avons déjà fait en ouvrant, rue Baron-Leroy, une structure d'hébergement d'insertion gérée par le CASVP. Nous le faisons actuellement dans le cadre du projet Catherine Labouré, rue de Reuilly, qui comprend 34 studios dédiés à des femmes vieillissantes et issues de la rue, qui ouvrira bientôt.

Au-delà de ces projets ambitieux, je suis favorable à ce que nous mobilisions également de façon provisoire, selon l'urgence des besoins, des terrains intercalaires ou des équipements municipaux pour l'accueil de lieux d'hébergement temporaires mis en place par l'Etat dans le cadre du plan hivernal ou pour l'accueil de migrants suite à une opération de mise à l'abri. Nous l'avons déjà fait, et toujours dans de bonnes conditions, à la caserne de Reuilly, Porte Dorée et plus récemment au gymnase de la Lancette, où nous avons accueilli pour quelques jours 71 migrants. Nous continuerons à le faire lorsque cela est possible, car je ne souhaite pas que des lieux restent vides lorsque des personnes dorment dehors. C'est aujourd'hui inacceptable. Notre territoire est dense, et les possibilités de création de centres sont rares ; aussi, si nous souhaitons relever avec succès le défi que constitue la croissance des situations de rue, il est essentiel que l'ensemble des territoires métropolitains, franciliens et nationaux se saisissent de cet enjeu et prennent leurs responsabilités.

Je souhaite rappeler quelques chiffres éloquentes sur l'hébergement en Ile-de-France. Paris accueille 40% des places d'hébergement d'urgence pour 19% de la population francilienne. Paris est donc à la hauteur. Le défi d'un accueil digne des personnes à la rue est aujourd'hui historique ; l'Etat et la Ville mettent en œuvre des moyens inégalés pour répondre à ces situations. Depuis juin 2015, il y a eu 29 opérations de mise à l'abri qui ont permis la proposition de 18 000 offres d'hébergement dans 79 centres en Ile-de-France. La Ville de Paris ouvrira prochainement un centre d'hébergement pour des personnes sans abri dans le 16<sup>e</sup> arrondissement - je regrette la lâcheté de ceux qui ont voulu y mettre le feu aujourd'hui - et deux centres d'hébergement pour les migrants à Ivry et sur le site du futur Campus Condorcet dans le 18<sup>e</sup> arrondissement. Je salue le débat digne qui a eu lieu à ce sujet lors du précédent Conseil de Paris et qui n'a pas vu de vote contre ce projet.

Nous sommes aujourd'hui à la veille du démantèlement du camp de Calais, et 60 à 80 personnes continuent d'arriver chaque jour dans notre ville. Il est évident que, dans la situation actuelle, si nous voulons éviter le développement de nouveaux camps de fortune, nous avons le devoir de répondre présents lorsque nous sommes sollicités.

Dans une décision du 3 octobre 2016, le comité de gestion de la Caisse des Ecoles a décidé d'autoriser la mise en vente de son centre de vacances situé sur la commune de Villeblevin, en raison d'un service inadapté aux attentes des familles et d'un déficit chronique sur l'activité de nos colonies de vacances. Cette décision a été mûrement réfléchi et étudiée pendant plus d'un an par le groupe de travail dédié, créé au sein du comité de gestion de la Caisse des Ecoles dans lequel siégeaient Madame ATLAN-TAPIERO et des représentants de chacun des groupes de cette assemblée. L'enjeu pour la caisse est de se concentrer sur son cœur de mission, qui est le service de repas de qualité à nos enfants dans les cantines scolaires du 12<sup>e</sup> arrondissement et de mobiliser d'autres dispositifs en lien avec la Ville et la CAF, adaptés et de qualité, pour l'aide au départ en vacances.

Une fois cette décision connue, le Préfet de l'Yonne m'a sollicitée dans ce contexte pour l'ouverture d'un centre d'accueil et d'orientation temporaire dans les locaux vacants du centre de vacances de Villeblevin. Un travail entre les services de l'Etat, le futur opérateur et la Caisse des Ecoles a permis d'aboutir à un projet d'accueil temporaire de 55 personnes sur ce site. Le comité de gestion a donné son accord pour que le site puisse répondre à cet usage intercalaire, en attendant la vente dans le cadre d'une convention qui a été adoptée le 13 octobre. Je tenais à vous le dire ce soir dans le cadre institutionnel de ce Conseil d'arrondissement.

Depuis un an, 164 centres d'accueil et d'orientation de ce type ont déjà reçu quelque 6 000 personnes dans 84 départements. Je suis convaincue que, dans la situation actuelle que nous connaissons, nous avons le devoir de répondre présents lorsque nous sommes sollicités, et j'appelle chacune et chacun à porter cette décision qui nous honore. C'est au travers d'engagements comme celui-ci, de la contribution de tous, que nous arriverons à réduire la fréquence des situations d'indignité. Je suis convaincue que cet engagement peut nous rassembler. C'est en tout cas mon espoir, et je me permettrai de vous tenir informés régulièrement des décisions que nous pourrons prendre sur l'ensemble du territoire du 12<sup>e</sup> arrondissement concernant la lutte contre la misère. Je vous remercie de votre attention. »

- DELIBERATION (12-2016-026) : Adoption de la procédure d'urgence.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 26 dont 3 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-177)

\*\*\*

**- DELIBERATION (12-2016-025) : Adoption de l'état spécial du 12<sup>e</sup> arrondissement - Budget Primitif pour l'exercice 2017.**

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Sans surprise, nous allons nous abstenir sur ce budget, qui est l'application financière de votre politique générale. Vous nous présentez un budget en hausse tandis que l'état général des finances publiques du pays, et a fortiori de la Ville de Paris, appelle au contraire à réduire les dépenses, notamment sur les postes d'animation ou « festivistiques », pour reprendre Philippe MURAY. »

**Mme Sandrine CHARNOZ, Déléguée auprès de la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, Chargée des Finances, des marchés publics et des équipements de proximité, rapporteure :**

« Je voudrais remercier Monsieur SEINGIER de son intérêt régulier pour les finances. C'est le nerf de la guerre, mais ce n'est pas toujours un sujet facilement abordé. Il nous est proposé de fixer un montant de budget pour l'année 2017 de 10 169 233 €. Monsieur SEINGIER a raison de noter sa progression, puisqu'il augmente de 1,31%. Nous sommes loin de la dérive. Je voudrais plutôt me réjouir de son augmentation, qui est une preuve de dynamisme de notre arrondissement. Lors du dernier Conseil, je vous ai présenté les critères qui amenaient à cette augmentation. C'est lié à notre population, notamment au classement de nos écoles en CAPPE, de manière à ce que les effectifs puissent bénéficier de moyens pour avancer. Je cite un exemple, car il me semble intéressant de montrer à quoi sert ce budget supplémentaire. Nous avons pu acheter des fournitures scolaires et des jeux éducatifs pour un montant de 7 300 € en maternelle et de 16 700 € en élémentaire sur ces 4 groupes scolaires. Je ne vais pas refaire mon couplet sur le fait que, lorsque nous avons des équipements de proximité qui arrivent dans notre inventaire, il est normal que nous puissions payer l'eau et l'électricité. Cette augmentation est loin d'être une dérive. Elle est bien en lien avec la dynamique de notre arrondissement, l'augmentation de sa population et sa jeunesse.

Sur le poste festivités, je l'appellerai ainsi, il n'est pas en augmentation. Nous avons juste une année d'élections devant nous, et il s'agit de payer les repas des bureaux de vote et des assesseurs. Il me semble normal que nous puissions poursuivre cet accueil dans de bonnes conditions. Si vous regardez, le poste a été divisé en deux. Vous avez l'impression d'avoir un très gros poste, mais si vous recalculiez - je ne vous fais pas l'affront et je vous laisse le faire -, la légère augmentation est liée à ces 4 tours d'élections pour lesquels nous devons être au rendez-vous en 2017. Je ne serai pas plus longue. Je vous invite à voter ce budget qui sera lui-même approuvé au prochain Conseil de Paris. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci d'avoir noté que, si le budget est en hausse, c'est pour le bénéfice de nos enfants dans nos écoles, et non pour les festivités, comme vous le dites. »

Votants : 26 dont 3 pouvoirs

Pour : 20 voix dont 2 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 6 voix dont 1 pouvoir :

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-178)

\*\*\*



- **DEVE 20160150** : Proposition de lancement d'une étude sur les pigeonniers de la Ville de Paris.

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Je ne vais pas vous faire un cours sur les pigeons. Il serait fort ambitieux de vouloir les éradiquer totalement de Paris. Ils font partie du patrimoine. Mais il ne faut pas oublier qu'ils sont aussi porteurs de germes, dont certains peuvent être pathogènes pour l'homme, et leurs fientes comportent des particules allergènes. Cela constitue tout de même une nuisance. Nous parlons bien d'un sujet de santé publique.

Cette étude de 25 000 € afin de réaliser un bilan sur l'installation de pigeonniers pour évaluer leur avantage par rapport à leur coût est une bonne chose. Nous voterons favorablement cette délibération. Par contre, nous restons plus dubitatifs sur le volet que vous qualifiez de « sensibilisation des nourrisseurs ». On a l'impression que l'on veut sensibiliser, comme si ces nourrisseurs étaient des enfants en apprentissage. Il ne s'agit pas de stigmatiser le Parisien assis dans le square qui donnerait quelques miettes de son sandwich, mais bien de personnes qui nourrissent sciemment et massivement les colombidés, et qui sont organisées en réseau, de surcroît. Vous le rappelez dans la délibération. Et ils excèdent les habitants, parce que leurs actes ont de véritables conséquences. Ne pas le dire clairement est une forme de négation de cette réalité, à l'instar [de la manière] dont vous appréhendez parfois les questions de sécurité avec la prévention et non la répression. Or, nourrir les pigeons est passible d'une contravention de 3<sup>ème</sup> classe, et les dernières statistiques de la Ville ne font état que d'une centaine de contraventions par an. Avant même les résultats de cette étude à laquelle nous sommes favorables, cette délibération est l'occasion d'interpeller l'exécutif parisien pour qu'il assume sa part de responsabilité. De nombreux agents de la Ville peuvent verbaliser comme la police. C'est une responsabilité partagée avec le Préfet de police. Nous interpellons la Ville de Paris au nom de la santé publique et de la propreté de notre ville. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Mme HONORE pour quelques éléments de réponse. »

**Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Il s'agit d'un phénomène de répression, puisqu'il faudra pouvoir intervenir sur ces personnes en termes de nourrissage. Il va surtout falloir passer à une grande politique d'information. Vous avez vu les messages sur les panneaux de la Ville de Paris. Je pense qu'il y a beaucoup de choses à apprendre de ces pigeonniers. C'est bien le but de l'étude. Vous pensez que cette étude d'un montant de 25 000 € est utile. Vous savez que le coût d'installation d'un pigeonnier peut s'élever jusqu'à 30 000 €, et le coût d'entretien peut être de 3 300 €/an. Il faut rentabiliser tout cela et demander aux Parisiens ce qu'ils en pensent. Si nous lançons cette grande étude auprès des passants et des voisins des pigeonniers, il y aura tout un retentissement sur les nourriciers. Il n'y a pas que la répression ; l'information va circuler dans la ville. Cette étude va être menée sur trois trimestres. Il y aura des opérations de sensibilisation, et, inévitablement, nous allons aussi toucher les nourriciers. Ce n'est pas uniquement par la répression que nous allons y parvenir, d'autant plus que les amendes vont être augmentées.

Est-ce que cette réponse vous convient ? Si nous nous y mettons tous, nous allons y arriver. Je compte sur vous pour propager la bonne parole selon laquelle il faut arrêter ces circuits de nourriciers. Il n'y a pas que la Ville qui doit le faire. L'association d'ornithologie va profiter de cette étude pour faire savoir tout ce qu'elle fait. Nous

avons beaucoup à attendre de cette étude. Nous nous donnons rendez-vous au deuxième trimestre 2017. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, Madame HONORE. »

Votants : 26 dont 3 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-179 AVIS)

\*\*\*

**- DFPE 20160238 : Subventions d'un montant total de 28.000 euros et conventions avec douze associations pour leurs actions dans le cadre du dispositif « Paris Collèges Familles » visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges.**

**Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :**

« Ce projet de délibération ne pose pas de problème en soi, et nous sommes toujours favorables au fait de rapprocher les familles de la sphère scolaire, de manière moins institutionnelle que les associations de parents d'élèves. Cela dit, certaines questions pratiques peuvent se poser. Il faut que ces sujets puissent s'inscrire dans la durée pour nouer des relations pérennes. Nous voudrions savoir comment sont associées les équipes pédagogiques et si elles le sont, d'ailleurs ? Ont-elles un droit de regard sur le choix, les programmes des ateliers ? Si oui, comment ? Nous souhaitons savoir quels retours font les équipes pédagogiques sur ces dispositifs. Ont-ils vocation à s'étendre encore ? J'ai vu que nous étendions sur le 12<sup>e</sup> au collège Paul Verlaine. Est-ce qu'il y aura d'autres choses ? Pourquoi, dans certaines écoles, des ateliers ont-ils été mis en place uniquement pour les CM2, sans aucune passerelle avec les 6<sup>ème</sup> ? Le but de ces ateliers était justement de faire en sorte que les élèves de CM2 aient un contact direct avec les collèges. Nous souhaiterions savoir combien de familles ont été bénéficiaires de ces dispositifs en 2015 et 2016. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Merci, Madame TAVAUX, de me donner l'occasion de prendre la parole sur cette délibération. Ce programme a désormais quelques années, et il montre chaque année sa nécessité. C'est une priorité pour l'Education Nationale et de plus en plus une priorité pour la Ville de Paris. Il s'agit de mettre davantage de lien entre les familles qui sont demandeuses de rencontrer plus facilement les enseignants, les chefs d'établissement, de mieux comprendre la vie scolaire, de pouvoir s'entraider davantage entre elles.

Le Relais 59 agit depuis quelques années au collège Jules Verne. Nous avons eu des retours positifs de son action dans ce collège. Vous parlez d'équipes pédagogiques, mais nous dialoguons d'abord avec le chef d'établissement qui est le porte-parole de ces équipes. Le bilan chiffré pour l'année 2015/2016 vous a été donné : 38 familles ont participé aux actions menées par le Relais 59 au collège Jules Verne. C'est l'aspect quantitatif. Quant au qualitatif, il est suffisamment positif pour que nous ayons soutenus l'extension de ce dispositif avec le Relais 59 au collège Paul Verlaine.

Vous évoquez des ateliers en CM2, je n'ai pas bien compris. Les ateliers du Relais 59 tendent à favoriser le lien entre les enfants actuellement en CM2 et qui vont passer en 6<sup>ème</sup> à Jules Verne ou à Paul Verlaine. Il y aura également un travail à l'école élémentaire Bercy pour la transition avec le collège Verlaine. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Il est bien inscrit dans la délibération : un nouveau partenariat avec le collège Paul Verlaine et les parents d'élèves de CM2 de l'école de Bercy. C'est bien pour la transition école-collège. »

**Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :**

« Je ne parlais pas de l'école Bercy, mais de l'école Pommard, en relation avec le collège Verlaine. Des ateliers existent à l'école Pommard, et ils se demandent pourquoi il n'y a pas d'intervention avec les 6<sup>ème</sup>. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« J'aurais dû me douter que vous parliez de l'école Pommard. Excusez-moi. »

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-180 AVIS)

\*\*\*

**- DJS 20160275 : Aides Paris Jeunes Vacances - Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2017.**

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Nous allons voter favorablement cette délibération, qui est là pour favoriser l'accès des jeunes Parisiens aux vacances. Mais nous avons quelques questions techniques, notamment une demande d'évaluation du dispositif qui intègre les données relatives à la péréquation des aides non consommées afin que nous puissions connaître les arrondissements qui demanderaient des chèquiers supplémentaires et ceux qui n'utilisent pas la totalité de leur contingent, et pourquoi. Cela pourrait justifier de revoir le contingent attribué au départ. Le calcul de cette répartition a pour conséquence que l'enveloppe va beaucoup plus aux arrondissements de la majorité municipale ; 67,4% de l'enveloppe sont fléchés vers les arrondissements de la majorité tandis que 32% vont aux arrondissements de l'opposition. En tant qu'habitant du 12<sup>e</sup>, je suis plutôt satisfait, mais il serait bien de mieux connaître la non-consommation. Pour le solde non consommé des enveloppes, il pourrait ensuite être réparti aux arrondissements qui n'en n'auraient pas bénéficié. Mais la demande doit se faire au 1<sup>er</sup> décembre 2017. Cette date paraît un peu tardive pour répartir le restant des chèquiers non consommés. »

**Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« La réponse est peut-être l'implication des élus. Je suis désolée de le dire ainsi, mais le dispositif Aides Paris Jeunes Vacances est un partenariat entre les acteurs jeunesse de proximité et les élus. Dans la commission que j'ai l'honneur de présider, Madame ROTA en est membre et a bien constaté qu'il y avait une réelle dynamique pour accompagner les jeunes et construire leurs dossiers pour leurs projets de vacances. Nous avons l'objectif de les autonomiser, de les accompagner au travers des structures de jeunesse, pas seulement pour les vacances, mais pour beaucoup d'autres choses. Ces dispositifs de vacances sont une entrée pour ces jeunes. Pour ce qui est de la péréquation, le 12<sup>e</sup> arrondissement a parfois bénéficié du fait que d'autres arrondissements ne consumaient pas toute leur enveloppe. Cela a bénéficié aux jeunes du 12<sup>e</sup>. C'est encore le dynamisme des arrondissements. Il faut peut-être un peu titiller les autres arrondissements pour leur dire que cela existe et que cela profite aux jeunes. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Sur la seconde page de la délibération, vous qui êtes un spécialiste du budget d'arrondissement, vous verrez que chaque arrondissement se voit allouer une enveloppe dont le calcul repose sur les mêmes principes que la dotation d'animation locale, donc le nombre de jeunes, mais aussi sur la répartition des foyers fiscaux. Vous avez raison, il y a une petite inégalité de répartition entre l'Est et l'Ouest à Paris, et sur le nombre d'écoles situées en zone d'éducation prioritaire. Madame TAIEB a raison, nous avons la chance d'avoir des acteurs jeunesse très mobilisés dans l'arrondissement et qui font que nous consommons généralement les crédits. C'est uniquement si les crédits ne sont pas consommés qu'il y a une nouvelle répartition. »

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-181 AVIS)

\*\*\*

**- DLH 20160273 : Réalisation, 4-6 rue Claude Decaen à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement, d'un programme de construction neuve de douze logements sociaux (4 PLA-I, 5 PLUS et 3 PLS) par l'Habitat Social Français (HSF).**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Vous vous êtes inscrite sur trois délibérations DHL, Madame MONTANDON. Je vous propose de faire votre intervention pour les trois en même temps, et nous vous ferons une réponse groupée. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« D'accord. Concernant la première délibération, je me suis inscrite pour marquer le coup que nous votions positivement. Avec la nouvelle organisation du Conseil d'arrondissement, nous avons tendance à nous inscrire lorsque le vote est différent de la majorité. Chaque fois que nous sommes d'accord avec un projet logement, nous ne nous inscrivons pas, et la délibération ne passe pas forcément en débat. Et vous avez tendance à nous rappeler, chaque fois que nous nous inscrivons, que nous ne voterions soi-disant jamais positivement pour le logement. Comme nous trouvons ce dossier équilibré, notamment au niveau de la proportion PLAI, PLUS et PLS, nous voulions souligner que nous allions voter positivement pour cette délibération.

Sur la seconde délibération, j'avais une question, et notre vote dépendra de la réponse. Je voulais savoir pourquoi il n'y avait pas de PLS. Il s'agit de 24 logements. Pourquoi vous ne privilégiez pas une part de PLS pour faire en sorte d'avoir une mixité sociale dans un même immeuble ? Pour nous, c'est important. Pas seulement au niveau d'un quartier, mais aussi au niveau d'un immeuble.

La troisième délibération concernait la transformation en logement d'un local commercial, et cette délibération me permet d'évoquer en Conseil d'arrondissement les problématiques relayées par les locataires de cet ensemble social géré par Paris Habitat. Lors des rencontres avec les habitants du groupe Fécamp-Edouard-Robert-Tourneux, il ressort que la qualité de vie s'est particulièrement dégradée. Ce sentiment provient du non-respect du règlement intérieur, allant des incivilités comme la dégradation des parties communes, dont la plus marquante s'est soldée par un incendie dans un bâtiment. Les nuisances sonores également, les jets d'ordures par les fenêtres, les attroupements de personnes dans les parties communes ou devant l'entrée principale de la résidence.

Les gardiens d'immeubles sont souvent dépassés par l'ampleur de ces situations, et le respect du règlement intérieur dépasse le cadre de leurs prérogatives. Il est primordial que les bailleurs sociaux mettent en place des dispositifs pour faire respecter le règlement intérieur. D'autant plus qu'avec la fusion de Elogie et SIEMP, le nombre de gardiens risque de diminuer, n'est-ce pas, Madame CHARNOZ ?

Dans un marché très tendu de l'immobilier avec plus de 200 000 dossiers en attente pour un logement social à Paris, bénéficier d'un logement social impose aussi des devoirs. La Mairie de Paris doit impulser la volonté de rétablir l'autorité des bailleurs sociaux en matière de respect du règlement intérieur et les inciter à mettre en place des dispositifs en coordination avec les mairies d'arrondissement.

Pour illustrer mes propos, vous prévoyez la création d'un toit-terrasse végétalisé à cet endroit. C'est joli, c'est écologiste, mais lorsque les ordures sont balancées par la fenêtre, c'est beaucoup moins bucolique. Dans un esprit constructif, je vous propose de tester un dispositif expérimental dans le groupe Fécamp-Edouard-Robert-Tourneux. Il consisterait à loger, au sein de la résidence, une personne avec un profil retraité des forces de police ou un ancien militaire qui soit habilité par le bailleur et qui aurait pour

mission d'assurer la sécurité. Il pourrait ainsi dresser des amendes, des procès-verbaux lors de constats d'infractions au règlement, et les pénalités seraient définies par une grille élaborée par les bailleurs sociaux et seraient ajoutées aux relevés des quittances de loyer.

Je profite aussi de cette délibération pour signaler que plusieurs personnes de cet ensemble m'ont interpellée sur les demandes d'échanges d'appartements, notamment vers des surfaces plus petites. Avec plus de 200 000 demandeurs de logements, dont 20% sont déjà locataires, il est urgent d'organiser une meilleure rotation du parc social de la Ville et surtout de libérer les surfaces devenues trop grandes pour des personnes seules et en faire bénéficier des familles. J'espère que vous prendrez en compte nos propositions constructives, et nous voterons positivement pour la transformation de ce local commercial en logement. Merci. »

**Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Sur la DLH 273, il s'agit de 37 logements existants. Nous en créons 12 nouveaux grâce à la surélévation de deux bâtiments : 4 PLAI/ 5 PLUS /3 PLS. Dans ce groupe, nous faisons rentrer du PLS. Nous y faisons également un grand programme d'amélioration des locaux communs et de résidentialisation, donc je me félicite que vous puissiez vous associer à ce vote positif. C'est une très bonne nouvelle.

Sur la DLH 275, par rapport à votre question concernant la mixité, je rappelle que ce programme d'acquisition-réhabilitation va permettre de créer 24 nouveaux logements sociaux et d'effectuer les travaux nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie des locataires. Une remise en état des logements vacants, une isolation thermique, etc. La Ville de Paris aura un droit de réservation sur 12 logements : 6 PLUS et 6 PLAI. Oui, nous avons retenu cette répartition PLAI et PLUS, car ce secteur de l'arrondissement est très déficitaire en logement social. Cela me permet de vous rappeler que nous venons de livrer, l'été dernier, 90 logements à Contenot, que du PLUS et du PLS. Bien sûr, nous créons à chaque fois 30% de logement intermédiaire dans les grands projets urbains, que ce soit la caserne de Reuilly, Gare de Lyon-Daumesnil et Bercy-Charenton. L'urgence de la situation nous oblige sur la question du logement. 9 500 demandeurs de logements dans le 12<sup>e</sup>, 215 000 au niveau parisien. Oui, nous devons agir. Oui, l'accès au logement est au cœur de notre combat pour l'égalité. C'est pourquoi nous utilisons tous les leviers d'action pour permettre à chacun dans sa diversité de trouver des solutions de logement adaptées, pour conserver la mixité à Paris qui nous tient particulièrement à cœur.

Au sujet de la DLH 276, sur le groupe Fécamp-Edouard-Robert-Tourneux, il s'agit en effet de transformer un local commercial vacant en trois nouveaux logements PLAI de type F5. Ces logements seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ces logements font encore beaucoup trop défaut dans le parc social existant eu égard à la forte demande sur ce type de logement. Nous ferons part au bailleur des difficultés dont les habitants vous ont fait part sur la qualité de vie qui se serait dégradée. Sachez que nous n'avons pas eu ce genre de commentaire, mais je prends en note toutes les remarques. S'agissant de votre proposition, là encore, je peux la soumettre au bailleur, mais elle me paraît quelque peu baroque. Vous le savez, la sécurité dans les groupes sociaux gérés par Paris Habitat est déjà prise en charge. Je ne suis pas certaine que la mettre entre les mains d'un ancien militaire ou d'un ancien policier soit franchement une bonne chose. Les forces de police de l'arrondissement sont les seules habilitées à intervenir et à protéger nos concitoyens. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Un petit complément sur cette dernière délibération. Sur ce groupe, vous le savez sûrement puisque vous avez rencontré les locataires, il y a un gros



programme de réhabilitation de Paris Habitat. La qualité de vie des habitants va donc s'améliorer, notamment la gestion de la sécurité sur le site, avec aujourd'hui des sous-sols qui communiquent sur l'ensemble de la résidence, qui a fait historiquement de cette résidence un lieu propice au développement de certaines activités. Dans le programme de réhabilitation, Paris Habitat a bien pris en compte, en étroite collaboration avec nous, des aménagements qui permettront d'améliorer la sécurité et la prévention sur le site avec les acteurs habituels.

Je confirme qu'aujourd'hui, il y a encore des gardiens dans ces résidences et que le GPIS est amené à intervenir sur demande des habitants. En cas d'événement très grave, la police intervient également. A ma connaissance, il n'y a pas eu d'événement très grave dans cette résidence depuis un moment. Les relations se sont plutôt apaisées. Comme vous le savez, nous organisons régulièrement des conseils locaux de l'habitat, et nous aurons l'opportunité de discuter avec les locataires et l'ensemble des interlocuteurs.

Merci beaucoup d'avoir attiré notre attention sur le fait qu'il vous arrivait de voter favorablement à la construction de logements sociaux. Je le note. »

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-182 AVIS)

\*\*\*

- DLH 20160275 : Réalisation 9 rue de Capri à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement d'un programme d'acquisition conventionnement de 24 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Abstention : 01 voix groupe UDI-MODEM

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés

(DELIB 12-2016-183 AVIS)

\*\*\*

- DLH 20160276 : Réalisation, groupe « Fécamp-E. Robert-Tourneux », à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement, d'un programme de création de trois logements PLAI par Paris Habitat OPH.

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-184 AVIS)

\*\*\*

- DFPE 20160107 : Subventions d'un montant total de 623.343 euros et avenants à l'association « Accueil et Reclassement Féminin Œuvres de Gares-Lafayette », sise à Paris 6<sup>e</sup> arrondissement, pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-185 AVIS)

\*\*\*

- DFPE 20160254 : Subventions d'un montant total de 802.352 euros et avenants avec l'association « Caramel », sise à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement, pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-186 AVIS)

\*\*\*

- **DILT 20160030** : *Convention d'occupation domaniale pour l'installation et l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les Mairies d'arrondissement et les sites administratifs de la Ville de Paris.*

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-187 AVIS)

\*\*\*

- **DLH 20160058** : *Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2015 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.*

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-188 AVIS)

\*\*\*

- **DLH 20160269** : **Conclusion d'un avenant n°8 au traité de concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.**

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-189 AVIS)

\*\*\*



- DPA 20160074 : *Partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes - signature de l'avenant n° 2.*

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-190 AVIS)

\*\*\*

- DU 20160227 : *Servitude de passage à consentir à la RATP sur la parcelle communale sise 6-20 rue Mousset-Robert à Paris 12e arrondissement.*

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-191 AVIS)

\*\*\*

- **DAE 20160213** : Subventions d'un montant total de 175.000 euros et conventions avec neuf organismes lauréats de l'appel à projets « Trophées de l'Economie Sociale et Solidaire 2016 ».

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-192 AVIS)

\*\*\*

- **DAE 20160313** : *Subventions d'un montant total de 509.200 euros et conventions avec dix-neuf associations œuvrant à la lutte contre le gaspillage alimentaire.*

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-193 AVIS)

\*\*\*

- DDCT 20160152 : Subvention d'un montant de 17.000 euros à l'association  
« Fédération de la Ligue de l'Enseignement ».

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-194 AVIS)

\*\*\*

**Projets de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du conseil d'arrondissement :**

***2016 DASCO 63-G : Subvention d'un montant total de 28.000 euros et conventions concernant le projet « Paris Collèges Familles » visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges.***

***2016 DASES 338-G : Subventions d'un montant total de 793 032 euros relatives au fonctionnement de maraudes et d'actions de coordination de maraudes en direction des personnes sans domicile fixe mises en œuvre par six associations. Conventions et avenant.***

**- VCEU 122016-024 : Vœu proposé par Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, chargé des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public et les élu-e-s de la majorité du 12<sup>e</sup> arrondissement relatif au projet de restructuration du réseau de bus parisien.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Ce projet concerne essentiellement les lignes de bus de Paris intra-muros, mais pas uniquement. En tant que conseillère métropolitaine, je me réjouis que nous réexaminions ces lignes de bus à l'aune de la création de la Métropole, avec pour objectif d'étirer ces lignes vers les arrondissements périphériques et les communes riveraines. C'est le cas dans ce projet avec des lignes très traversantes de tout l'arrondissement et qui se retrouvent coupées à l'intérieur de Paris.

C'est pourquoi l'ensemble des groupes de la majorité a souhaité proposer que les terminus aujourd'hui proposés pour les lignes 24 et 87, respectivement Gare d'Austerlitz et Gare de Lyon, soient prolongés plus au cœur de Paris, vers le Musée d'Orsay ou le Jardin du Luxembourg, pour permettre aux habitants du 12<sup>e</sup> de continuer à se rendre dans le quartier latin et sur la rive gauche. Il s'agit d'une destination intéressante pour les habitants du 12<sup>e</sup> qui se sont largement exprimés en ce sens lors de la réunion de concertation sur le quadrant Sud-Est il y a quelques jours dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit de prolonger le bus 87 au-delà du Bois de Vincennes et de desservir le sud du Bois de Vincennes. Il s'agit également de prolonger la ligne 201 qui s'arrête à Joinville aujourd'hui, jusqu'à la Porte Dorée, en passant cette fois-ci par le nord du Bois de Vincennes.

Avec ces deux prolongements, on améliorerait considérablement la desserte du Bois de Vincennes. C'est un objectif poursuivi de manière unanime par l'ensemble des élus riverains du Bois de Vincennes. J'ai déjà demandé, avec mes collègues élus des communes riveraines, que nous puissions organiser une réunion publique de concertation sur la desserte du Bois de Vincennes avec les habitants de ces communes, en présence des services du Stif, ce qui, pour le moment, nous a toujours été refusé, et je trouve cela fort dommage.

Enfin, que nous soit donnée la garantie que la réorganisation de ces itinéraires ne se fera pas avec une baisse de l'offre en termes de fréquence et d'extension des horaires. Nous savons que les besoins en mobilité des Franciliens sont en croissance permanente. Il serait utile qu'à l'occasion de cette restructuration, nous ayons des garanties au-delà des itinéraires sur les horaires et l'offre de service assurée aux nombreux Parisiens et Franciliens qui prennent le bus dans notre ville.

Avez-vous des commentaires sur ce vœu ? »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Il est assez étrange que, lors de la mise en place du projet d'aménagement des berges de Seine, vous ayez oublié qu'il y avait une Présidente de la Région Ile-de-France. Surtout, vous n'avez jamais répondu à ses demandes de concertation. En effet, la fermeture des voies sur berges à Paris a été décidée par la Maire de Paris sans aucune concertation avec la Région Ile-de-France et les départements limitrophes, et surtout contre l'avis défavorable de la commission d'enquête publique.

Le réseau de bus souffre aujourd'hui de la congestion généralisée de la capitale. La fermeture des voies sur berges conduit à impacter 25 lignes de bus, avec des allongements de temps de parcours allant jusqu'à 15% supplémentaires. Par exemple, la ligne 24, que vous mentionnez dans votre vœu, correspond à un allongement de

temps de parcours de 4 minutes le matin dans le sens Est-Ouest. Non seulement la fermeture se fait sans renfort d'offre, mais elle dégrade les lignes existantes. Le report modal est donc loin d'être acquis.

Aussi, à la Région, le groupe Les Républicains n'a-t-il pas attendu votre vœu pour essayer de réparer le manque d'anticipation et le passage en force des berges de Seine. Nous avons entrepris deux actions. D'abord, notre groupe a proposé une délibération visant à soutenir la création annoncée par Valérie PECRESSE d'un comité d'évaluation régional indépendant. Ce comité est chargé de mesurer l'ensemble des effets induits par le projet sur le plan de la pollution de l'air, du bruit, du trafic et de la santé, et ce, dans un périmètre élargi à tous les territoires susceptibles d'être impactés. Notre groupe a également demandé qu'un examen détaillé des mesures compensatoires au projet envisagé de piétonisation soit engagé, et que l'étude de projet alternatif au projet actuel soit d'ores et déjà lancée. Cette délibération adoptée à la majorité par le Conseil régional montre bien qu'avec Valérie PECRESSE, nous agissons dans l'intérêt de tous les Franciliens.

Valérie PECRESSE a également lancé une grande concertation régionale, le Grand Paris des bus, que vous rappelez dans votre vœu, et je vous en remercie. Le réseau de bus est l'un des principaux leviers pour répondre rapidement aux besoins de transport. La Présidente de la Région Ile-de-France a engagé un programme ambitieux de développement et de renfort du réseau de bus pour l'ensemble de la Région Ile-de-France. Il s'agit d'une large consultation régionale avec les usagers, les associations et les élus pendant tout le mois d'octobre. Je précise bien les usagers ; aussi, je ne comprenais pas lorsque vous disiez tout à l'heure que le Stif refusait la concertation, puisque la concertation a lieu en ce moment. Des ateliers auront lieu demain dans le Nord de Paris.

Nous sommes en pleine période de concertation. Vous nous demandez aujourd'hui de la concertation dans la concertation, si j'ai bien compris. Puis-je vous demander si c'est parce que vous ne comptez pas participer jusqu'au bout à cette concertation que vous vous exprimez par un vœu en Conseil d'arrondissement ? Sérieusement, la Région vous demande aujourd'hui votre avis durant tout le mois d'octobre. Vous êtes en train de demander à la Maire de Paris de saisir la Région afin de pouvoir donner votre avis.

Monsieur NAJDOWSKI n'est pas là, mais il est tout de même adjoint à la Maire de Paris pour les transports, il est Vice-président du Stif. Il est donc au cœur de la démarche de concertation engagée par la Région, et, aujourd'hui, il cosigne ce vœu.

Comme nous sommes favorables à la concertation dans la concertation, nous serions prêts à apporter un vote favorable à ce vœu, à condition que vous amendiez votre proposition de vœu, en indiquant que la Maire de Paris consulte aussi la Présidente de la Région Ile-de-France concernant l'aménagement des berges de Seine. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Monsieur GREAU pour donner des éléments de réponse. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« J'aime beaucoup cette faculté que vous avez, Madame MONTANDON, de ne pas refaire le débat tout en le refaisant systématiquement. Il y a une sorte de continuité dans votre fixation sur les berges qui est assez rassurante pour nous par ailleurs.

Je ne suis pas son porte-parole, mais je tiens à excuser Monsieur NAJDOWSKI qui est justement retenu par une réunion au Stif sur le quadrant Nord-Ouest. En revanche, il a effectivement cosigné ce vœu avec Madame la Maire et l'ensemble des élus de la



majorité, pour lequel l'exécutif donnera un avis favorable ainsi qu'un avis défavorable à votre proposition d'amendement.

Je voudrais lever une petite ambiguïté sur les prolongations des lignes 24 et 87. Vous avez bien lu le vœu ; en revanche, en ce qui concerne la demande de concertation, il s'agit d'une réunion spécifique autour du Bois de Vincennes avec les élus des communes riveraines, puisqu'il y a une question de desserte spécifique à cet endroit et aux équipements situés dans le Bois de Vincennes. Il y a d'ores et déjà une amélioration dans les propositions faites, mais nous pensons que la population pourrait avoir, dans l'ensemble des communes riveraines du Bois de Vincennes et du 12<sup>e</sup> arrondissement, des propositions d'amélioration de la desserte. Nous pensons qu'une réunion avec le Stif pourrait être bénéfique pour tout le monde. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. J'avoue que je suis assez surprise de votre intervention, Madame MONTANDON, comme si vous vous trompiez de séance. Nous ne sommes pas en Conseil régional, mais en Conseil d'arrondissement du 12<sup>e</sup>. Pouvez-vous m'assurer que nous aurons un renfort des lignes de bus qui traversent le 12<sup>e</sup> arrondissement ? Aujourd'hui, je n'ai pas de réponse à cela. C'est pourquoi nous avons ajouté cet item dans notre vœu.

J'étais à la réunion du quadrant Sud-Est chez ma collègue du 5<sup>e</sup> arrondissement. Vous n'y étiez pas. Aujourd'hui, les réunions qui ont lieu concernent d'autres arrondissements. Le moment de concertation proposé par la Présidente de la Région Ile-de-France sur les réseaux de bus parisiens, j'y étais, et il y avait beaucoup d'habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement.

Sur les propositions concrètes qui concernent l'extension des lignes du 12<sup>e</sup> vers le 5<sup>e</sup>, nous sommes d'accord avec ma collègue Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement et les habitants du 5<sup>e</sup>, car ils perdent la capacité de prendre le bus pour venir au parc zoologique ou dans le Bois de Vincennes. Je dis qu'il n'y a pas d'habitants du Val-de-Marne qui sont associés à la concertation sur ce réseau de bus. Or, le prolongement de la ligne 87 à Joinville et celui de la ligne 201 à la Porte Dorée n'associent pas les habitants des communes riveraines. Vous serez d'accord avec moi que ce Bois de Vincennes est partagé par tous ceux qui habitent autour et bien au-delà.

Je trouvais légitime que les habitants du Val-de-Marne puissent participer à notre discussion sur l'itinéraire des bus dans le Bois de Vincennes, les arrêts, et peut-être se mobiliser, car j'entends que ces bus pourraient ne circuler dans le Bois de Vincennes que le week-end et en été. Vous comme moi savons que nous avons besoin de la desserte du Bois de Vincennes toute l'année et tous les jours de la semaine. Comme nous n'avons pas obtenu de réponse, comme nous n'avons pas obtenu de garantie, nous, élus de Paris, faisons un vœu dans une instance parisienne pour que la Maire de Paris interpelle la Présidente de la Région Ile-de-France sur ce sujet de la desserte en bus de Paris.

Si vous voulez que nous parlions des berges, nous le pouvons. Je vous renvoie aux concertations qui ont eu lieu. La Maire de Paris a invité la Présidente de la Région Ile-de-France à travailler sur de nombreux sujets, dont celui des berges, et jusqu'à présent, aucune réunion de travail n'a pu avoir lieu entre les services de la Ville de Paris et les services de la Région Ile-de-France sur tous les sujets que nous avons ensemble. Je vous le dis comme élue du 12<sup>e</sup> arrondissement, cela m'inquiète sur des sujets qui concernent notre arrondissement. Au-delà des berges, plusieurs observatoires ont été mis en place, celui de la Région, celui de la Métropole. Mais un seul compte, celui qui est présidé par le Préfet et qui associe l'ensemble des élus parisiens et tous ceux qui ont compétence pour ce projet.

Si j'ai bien compris, ce vœu ne retiendra pas votre soutien. Madame ROTA, vous souhaitez vous exprimer. »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Pour une explication de vote. Ce genre de vœu est assez compliqué pour la centriste que je suis, car on sent dans le vœu qu'il y a une volonté un peu jouissive de « se faire » la Présidente du Conseil régional. En même temps, je suis totalement d'accord avec vous sur l'idée de concertation. Je trouve qu'elle a manqué concernant les voies sur berges avec nos villes alentour. Je trouve un peu hors sujet l'intervention de ma collègue Madame MONTANDON en demandant un amendement sur les voies sur berges. Nous sommes sur deux sujets totalement différents. Nous essayons toujours, au groupe UDI-MODEM, de voter en fonction de l'intérêt général. Lorsque j'ai reçu ce vœu, j'en ai discuté avec des habitants du 12<sup>e</sup>. L'avis est partagé lorsqu'on est habitant du 12<sup>e</sup> et que l'on prend les lignes 24 et 87. Si elles s'arrêtent où cela est prévu, c'est hors de question. Nous allons voter pour, tandis que nous nous faisons un peu avoir de façon politique. Mais nous pensons à l'intérêt général et surtout aux habitants qui ne comprendraient pas que nous ne soyons pas pour ce vœu sur ces lignes de bus et sur la concertation avec les villes riveraines. Il est vrai que le Bois de Vincennes est impraticable en transports en commun aujourd'hui. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup pour cette position et votre explication de vote. Madame MONTANDON. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Dès que j'ai reçu le vœu vendredi dernier, j'ai transféré vos demandes à la Présidente de la Région Ile-de-France, et je veillerai à ce que les intérêts des habitants du 12<sup>e</sup> soient respectés. J'essaie de vous faire comprendre que nous sommes en plein milieu d'une concertation qui aura lieu tout le mois d'octobre. Vous pouvez très bien vous exprimer lors des ateliers ou des réunions, ou faire un courrier pour que vos préoccupations soient prises en compte. Mais je ne comprends pas la façon de faire. Nous sommes en pleine concertation. Vous êtes conviée. Monsieur NAJDOWSKI est lui-même ce soir à une réunion du Stif. Pourquoi ? Parce que vous voulez avoir la paternité ? Normalement, cela aurait dû être un courrier. Sachez que je prends ce vœu comme un courrier et que je veillerai à ce qu'il soit appliqué. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. La différence entre un courrier et un vœu est que nous pouvons avoir une expression démocratique de l'ensemble des élus. Ainsi, je suis en toute transparence avec les élus du 12<sup>e</sup> sur ce que je porte pour les habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement et un peu du 5<sup>e</sup> arrondissement, en l'occurrence. »

**VŒU 122016-024**

Considérant la concertation « Grand Paris des Bus » en cours et les remarques exprimées par les habitants de Paris et des communes riveraines, lors de la réunion publique du quadrant Sud-Est du 11 octobre 2016, quant à leur attachement aux lignes 24 et 87 du réseau actuel pour relier l'est parisien à la rive gauche notamment, et plus généralement au bus comme moyen de transport accessible ;

Considérant que malgré son prolongement envisagé jusqu'à la gare de Joinville-le-Pont, le tracé de la ligne 87 en projet correspond à un taux de charge faible si son terminus est ramené à la gare de Lyon.

Considérant la perte de desserte des quais de la rive gauche qu'impliquerait la coupure de la ligne 24 à Austerlitz, sans compensation par une autre ligne, puisque certains arrêts ne seraient plus du tout desservis ;

Considérant l'importance pour les habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement et des communes riveraines d'avoir un accès direct au cœur de la rive gauche de Paris ;

Considérant l'importance de permettre aux habitants du cœur de Paris de pouvoir accéder au Bois de Vincennes et ses équipements par des modes alternatifs à la voiture individuelle ;

Considérant le dénivelé important que représente le quartier de la Montagne Sainte Geneviève dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, qui est insuffisamment desservi par le métro et les lignes de bus existantes ;

Considérant la nécessité d'associer les habitants, usagers, élus et gestionnaires d'équipements du Bois de Vincennes et des communes riveraines à la concertation ;

Considérant le projet de prolongement de la ligne 201 depuis Joinville-le-Pont vers Paris qui est également présenté dans le nouveau réseau de bus soumis à la concertation.

Sur proposition de Catherine Baratti-Elbaz, Christophe Najdovski, et des élu-e-s de la majorité, le conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement demande à la Maire de Paris d'intervenir auprès de la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France et du Syndicat des Transports d'Ile de France afin que :

- La ligne 24 soit prolongée jusqu'au jardin du Luxembourg, par la rue Buffon, la rue Censier, la rue Claude Bernard et la rue Gay-Lussac ;
- La ligne 87 soit prolongée jusqu'au Musée d'Orsay, par les quais de la rive gauche ;
- Une réunion publique de concertation en présence du STIF soit organisée sur la desserte du Bois de Vincennes ;
- Soit apportée aux habitants du 12<sup>e</sup>, aux Parisien-ne-s et aux habitants des communes riveraines, la garantie que cette restructuration du réseau de bus se fasse avec un renforcement de l'offre en termes de fréquence et d'extension des horaires.

Votants : 27 dont 3 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

Vœu adopté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés

(DELIB 12-2016-195 VOEU)

\*\*\*

**- Vœu 122016-026 : Vœu proposé par les élu-e-s du groupe Ecologiste du 12<sup>e</sup> arrondissement relatif au suivi et à l'accompagnement des commerces de proximité parisiens suite à la création des ZTI.**

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Ce vœu revient sur la question des zones touristiques internationales, notamment des ouvertures dominicales qui ont fait suite à la création de ces zones. Il demande qu'une étude d'impact fine, puisse être menée par la Ville de Paris en lien avec la Métropole de ces zones internationales sur le développement du commerce de proximité, sur la création et la destruction d'emplois, ainsi que l'impact des ouvertures dominicales sur les conditions de travail et de vie des salariés, et que nous ayons une appréhension métropolitaine de ce sujet.

La seconde demande est que la Maire de Paris, pour la transmission des ouvertures dominicales à la Métropole, puisse consulter l'ensemble des groupes politiques représentés au Conseil de Paris sur ces ouvertures. Et que l'on puisse envisager des actions spécifiques pour lutter contre l'appauvrissement commercial qui pourrait être engendré par les ZTI et l'ouverture dominicale.

J'ai compris que ce sujet avait encore besoin de maturation d'ici le Conseil de Paris. C'est un sujet que nous portons dans le 12<sup>e</sup> car notre arrondissement a une ZTI partagée avec le 13<sup>e</sup> arrondissement. Le travail doit se poursuivre entre les groupes politiques au Conseil de Paris d'ici là, donc je retirerai ce vœu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Ce vœu est retiré. Je ne le mets pas au vote. Vous avez raison, Monsieur GREAU, cela relève du niveau parisien, même si cela a des conséquences dans notre arrondissement. »

### **Vœu 122016-026**

Considérant l'opposition d'une forte majorité d'élus parisiens, exprimée dans le cadre de la « Mission d'information et d'évaluation sur le travail dominical et nocturne », à la généralisation du travail dominical et à la nouvelle législation entourant la création des « zones touristiques internationales » - ZTI - imposées par le Ministère de l'Economie dans le cadre de la loi dite « Macron » ;

Considérant le vœu GEP adopté par le Conseil de Paris en septembre 2015 qui pointait déjà les effets pervers que généreraient ces « zones touristiques internationales » et la généralisation du travail du dimanche pour les commerces indépendants de proximité et les conditions de travail des salarié-e-s concerné-e-s ;

Considérant que la Ville de Paris s'est vue dessaisie purement et simplement de tout droit concernant le pouvoir de choisir les grandes zones touristiques internationales, et les gares à portée internationale, ce qui relève d'une régression institutionnelle et démocratique ;

Considérant qu'il a fallu que la Maire de Paris dépose une question prioritaire de constitutionalité afin de récupérer la prérogative de droit commun, de pouvoir décider du nombre de dimanches annuels où l'ouverture des commerces est autorisée en dehors des ZTI ;

Considérant que notre municipalité n'a pas vocation, comme le souligne la Maire de Paris dans sa lettre au Ministre de l'Economie, à satisfaire « le fantasme d'une ville entièrement dédiée à un tourisme consommériste » ;

Considérant que plusieurs mois après la mise en place de ces zones touristiques internationales et le choix du gouvernement d'aller vers un élargissement du travail dominical, aucune étude d'impact en termes de création et de destruction d'emplois et d'évolution des conditions de travail des salarié-e-s concerné-e-s n'a été faite ;

Considérant les efforts de la ville de Paris pour maintenir une diversité commerciale et artisanale que ces nouvelles dispositions vont compromettre en défavorisant notamment les commerces indépendants et de proximité qui ne pourront soutenir la concurrence des grandes enseignes multinationales ;

Considérant la désorganisation de la vie sociale et familiale de nombreux citoyens qui résultera de la fin du repos dominical ;

Considérant que l'ouverture des commerces le dimanche n'est pas la solution pour lutter contre les effets pervers de la mise en place de ces « zones touristiques internationales », car on ne freinera pas les appétits monopolistiques des grandes enseignes en dérégulant et en amoindrissant les droits des salarié-e-s ;

Considérant que des actions de soutien spécifiques ciblées sur des secteurs en crise peuvent être amplifiées afin de lutter contre les effets néfastes de la mise en place des « zones touristiques internationales » ;

Considérant que l'appel récurrent à consommer toujours plus que représentent les ZTI et l'augmentation de la consommation énergétique liée à l'ouverture de commerces une journée supplémentaire, est en contradiction avec les ambitions et les objectifs de la Ville de Paris et de la France exprimés lors de la COP 21 ;

Considérant le calendrier contraint qui oblige la Maire de Paris à publier un arrêté avec l'avis conforme de la métropole du Grand Paris, fixant les dimanches travaillés pour l'année 2017 d'ici à la fin de l'année, ce qui impose un vote en Conseil de Paris en novembre ;

Considérant que l'une de ces ZTI est implantée sur le territoire du 12<sup>e</sup> arrondissement.

Sur proposition des élu-e-s du groupe Ecologiste du 12<sup>e</sup> arrondissement, le conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- soit menée une étude d'impact fine des ZTI sur le développement du commerce de proximité, la création et la destruction d'emplois, ainsi que l'impact des ouvertures dominicales sur les conditions de travail et de vie des salariés concernés, par la Ville de Paris en lien avec la Commission du développement économique de la Métropole du Grand Paris, désormais consultée pour avis conforme sur les ouvertures dominicales à partir de 5 dimanches. La collaboration avec la Métropole permettra d'établir des points de comparaison ;

- un groupe de travail réunissant les groupes politiques représentés au Conseil de Paris soit mis en place afin d'aboutir à un calendrier des ouvertures dominicales pour l'année 2018 davantage concerté au-delà des obligations légales, mais également afin d'envisager les actions spécifiques qui pourraient être mises en place dans les différentes branches concernées pour lutter contre l'appauvrissement commercial que pourraient commencer à engendrer les ZTI.

**VŒU RETIRE EN SEANCE**

\*\*\*

- Vœu 122016-027 : *Vœu proposé par les élu-e-s du groupe Ecologiste du 12<sup>e</sup> arrondissement relatif au renouvellement de la charte parisienne de téléphonie mobile.*

**M. Christophe TESSEIRE, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Depuis 2003, la Ville de Paris s'est lancée dans une démarche volontariste, avec la mise en place d'une charte relative à la téléphonie mobile signée avec les exploitants de réseaux de téléphonie mobile, en leur fixant des normes plus contraignantes que celles adoptées par l'Etat, malgré les avancées de la loi Abeille. Pour rappel, pour la 4G à Paris, ce sont 7V/m, tandis que ce sont 41V/m ailleurs en France.

Cette charte a pour objectif de maîtriser l'exposition des Parisiens aux ondes électromagnétiques issues de la téléphonie mobile, tout en assurant la couverture et la qualité de service. Elle permet également d'assurer à tous les Parisiens une information claire et transparente sur le déploiement des antennes relais. Ces informations sont accessibles sur le site [www.Paris.fr](http://www.Paris.fr) dans la rubrique santé environnementale.

Pour la nouvelle charte, un vœu du Conseil de Paris est nécessaire afin de cadrer la négociation engagée depuis peu par la Mairie avec les opérateurs. Il semble logique, avant de négocier, de savoir quels objectifs la Maire se fixe. Ce vœu exprime tout simplement les principaux objectifs que les écologistes voudraient voir partagés par le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris.

Les élu-e-s du groupe Ecologiste du 12<sup>e</sup> arrondissement proposent que soient fixés comme objectifs aux négociations de la nouvelle charte de la téléphonie mobile :

- 1) De tendre vers le seuil maximal d'exposition de la population aux ondes électromagnétiques unique et égal à 0,6 V/m. C'est le rayonnement subit par le public dans son domicile. C'est aussi depuis la conférence citoyenne de 2009, l'objectif de sobriété officiellement affirmé par le Conseil de Paris via des vœux écologistes adoptés à l'unanimité. Malgré certains propos catastrophés d'opérateurs, les seuils sont actuellement des seuils de confort pour eux. En effet, 92,2% des niveaux mesurés à Paris sont inférieurs à 1 V/m ;
- 2) Que les simulations de champs magnétiques réalisées par les opérateurs sur un site prennent en compte l'ensemble des champs des antennes des autres opérateurs présents sur ce site. Aujourd'hui, on peut se rendre compte du cumul uniquement en faisant des mesures post-installation, ce qui est fâcheux, encore plus pour les établissements scolaires, les crèches ou les établissements de soins.
- 3) Que les simulations de champs magnétiques réalisées par les opérateurs pour chaque dossier de demande intègrent les terrasses, cages d'escalier, balcons et cours d'immeuble quand il en existe, attenantes au logement mesuré. Pour information, une fenêtre simple vitrage filtre environ 20% du rayonnement. Ce n'est plus le cas lorsque vous ouvrez cette fenêtre ou que vous êtes sur un balcon ou une terrasse ;
- 4) Que les données des dossiers de demande des opérateurs soient de même format et exploitables, en particulier les informations sur la hauteur du bâtiment recevant une antenne et celle des bâtiments alentours doivent être exprimées en valeur absolue en utilisant par exemple les données NGF (Nivellement Général de France) ;

- 5) Que le tilt soit indiqué dans la fiche de synthèse ;
- 6) Qu'un dispositif permette à un dossier sensible ayant reçu un avis consultatif favorable de la Mairie d'arrondissement d'être examiné par la CCTM ;
- 7) Que toute Mairie dont le territoire est riverain d'un projet d'antenne situé dans l'arrondissement contigu, soit informée du dossier. Pour l'instant, si un opérateur souhaite poser une antenne sur un toit chez nos voisins d'arrondissement, nous ne sommes pas interrogés tandis qu'elle peut être pointée vers des habitants du 12<sup>ème</sup> ;
- 8) Que le temps dont disposent les Mairies d'arrondissement pour rendre leur avis soit étendu à 4 mois maximum, sauf à ce que les moyens humains permettant aux Mairies d'arrondissement d'étudier les dossiers soient renforcés ;
- 9) Qu'un représentant d'OndesParis, quand cet organisme existera, siège en CCTM pour y formuler un avis. J'en profite pour exprimer mon souhait que les travaux du groupe de travail du Conseil de Paris œuvrant à la création d'OndesParis aboutissent rapidement ;
- 10) Qu'une clause soit ajoutée pour permettre la révision de la charte aux vues d'éventuelles évolutions législatives ou scientifiques plus contraignantes que la charte.

Et d'autre part,

- 1) Qu'une information soit envoyée par mail aux personnes physiques ou morales qui en font la demande lorsque de nouveaux dossiers relevant du cadastre hertzien et de la cartographie des antennes sont publiés sur le site Paris.fr ;
- 2) Que la délibération relative au renouvellement de la charte soit soumise au vote des Conseils d'arrondissement ;
- 3) Que la Mairie centrale renforce ses propres moyens de contrôle sur les opérateurs, notamment pour effectuer elle-même, dans un délai rapide, des mesures de champs à la demande des riverains ou des mairies d'arrondissement inquiets des effets sanitaires des émissions électromagnétiques ;
- 4) Que les campagnes de mesures triennales dans les écoles et crèches soient maintenues et qu'elles soient élargies à certains établissements des bailleurs sociaux de la Ville. Ainsi, parmi les bailleurs sociaux une trentaine de sites pertinents (risque d'exposition élevée) pourrait être choisie et suivie régulièrement.

Vous conviendrez avec moi que les élus du groupe Ecologistes du 12<sup>e</sup> arrondissement proposent un vœu contenant uniquement des objectifs concrets et de bon aloi. Ils peuvent permettre d'atteindre une charte équilibrée pour un fonctionnement plus efficace de la commission consultative sur la téléphonie mobile. Nul doute que les Parisiennes et les Parisiens vous en seront reconnaissants pour leur santé préservée. Merci. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Je tiens à rappeler dans un premier temps que la charte de la téléphonie mobile adoptée à Paris a été une avancée pour l'ensemble des acteurs concernés. Lors des



précédentes mandatures, notamment en 2003 et en 2012, elle a permis de régler, dans un cadre intelligent, des situations particulières. Elle a trouvé un point d'équilibre, comme vous l'évoquiez, entre la nécessaire protection qu'attendent les Parisiens et la nécessité de poursuivre l'innovation technique et technologique de la téléphonie. Sur la base de critères clairement établis, nous avons pu réaliser dans cet arrondissement des rencontres et trouver des solutions à des situations parfois complexes. Je salue votre travail, Monsieur TESSEIRE, dans le cadre de la commission parisienne où vous représentez notre arrondissement. C'est très important.

La charte de 2012 arrive à échéance. Elle est en renégociation actuellement. L'Hôtel de Ville a engagé des échanges avec l'ensemble des acteurs pour aboutir dans les prochains mois à un nouveau document qui soit partagé par tous. Il s'agit de maintenir autour de la table l'ensemble des acteurs - les associations, les élus d'arrondissement, les opérateurs de téléphonie mobile - qui pourraient pour certains avoir intérêt à quitter les échanges, étant donné que nous ne sommes pas toujours d'accord sur les seuils. Vous indiquez vous-même un seuil d'exposition proposé à 0,6 V/m. Ce sera la norme au cœur des débats, mais nous savons très bien que les opérateurs ont déjà fait connaître leurs intentions, qui sont bien au-delà de ces normes, puisqu'elles vont même au-delà des normes actuelles inscrites dans la charte. C'était pourtant une avancée pour l'ensemble des Parisiens. Des sujets importants avec le principe de précaution au cœur de nos négociations, et, en même temps, la poursuite des innovations technologiques pour Paris en termes d'attractivité. Il faut maintenir la négociation, poursuivre la discussion avec les opérateurs, faire en sorte que la protection des habitants soit maintenue tout en permettant à la technologie de se développer.

Vos propositions, vous en conviendrez, relèvent complètement du niveau parisien. D'ailleurs, les négociations sont encore en cours. C'est pourquoi, au nom du groupe SRC, nous proposerons de s'abstenir en Conseil d'arrondissement sur ce vœu. Néanmoins, nous souhaitons que ce vœu puisse être déposé et débattu au prochain Conseil de Paris. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Je confirme la qualité du travail que nous faisons ensemble sur les différentes demandes et le travail que vous faites dans la commission parisienne. Merci, Monsieur TESSEIRE, pour ce travail. Est-ce qu'il y a des explications de vote sur ce vœu ? »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Les inquiétudes de la population sont fortes au sujet des ondes électromagnétiques et méritent des réponses claires. Les politiques ne savent pas toujours répondre sur le fond quant à savoir si telle onde est nocive ou pas, ni à quelle dose. Mais il est sûr que la charte parisienne de téléphonie ne donne pas aujourd'hui satisfaction, même si elle a été un point d'équilibre dans le passé. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons soutenu la proposition de créer un observatoire parisien des ondes électromagnétiques.

Le seuil de 0,6 V/m paraît être un objectif tout à fait louable. Cependant, nous voulons attirer votre attention sur le fait que, certes, cette charte va dans le sens de la transparence. C'est pourquoi nous voterons positivement. Mais il va tout de même falloir faire attention à l'accumulation de procédures. La multiplication des organismes doit être maniée avec précaution. Mais nous vous encourageons et nous votons positivement pour continuer le débat. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je suis sûre que les élus écologistes seront ravis de vos encouragements. »

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 11 voix dont 3 pouvoirs :

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 18 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

Vœu adopté à ***la majorité absolue*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-196 VOEU)

\*\*\*

**-VŒU 122016-025 : Vœu proposé par Nicolas BONNET-OULALDJ et les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche relatif à la réouverture du bureau de Poste Tahiti.**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Mes chers collègues, excusez-moi de mon retard. Le vœu que je vous présente ce soir fait une suite à question d'actualité que j'avais posée lors du dernier Conseil d'arrondissement sur la fermeture du bureau de poste Tahiti qui a été transformé en bureau de la Banque postale. Un transfert d'activité lié au courrier sur le bureau Daumesnil qui pose certaines questions d'engorgement de la part des usagers, et dans un Franprix rue de Picpus.

Ma première question reste toujours d'actualité. La loi précise que tout changement de bureau de poste doit être soumis à l'avis du Maire et de son Conseil municipal. Il nous paraît assez bizarre et non pertinent qu'aujourd'hui, le postier soit transformé et remplacé par une caissière de Franprix qui devra délivrer l'ensemble des objets postaux, qui devra donner les recommandés, et dont le statut n'est pas le même que celui d'un postier.

Depuis notre question au Conseil d'arrondissement, nous avons rencontré beaucoup d'usagers du quartier qui nous ont fait part de leur mécontentement. Ce choix a été brutal pour eux. Ils sont insatisfaits du service rendu.

Je vous propose de demander à La Poste de rouvrir le service courrier dans ce bureau Tahiti.

Actuellement, l'Etat, La Poste et l'Association des Maires de France renégocient le futur contrat de présence postale qui doit être signé, qui comporte l'enveloppe budgétaire de péréquation à hauteur de 170 millions d'euros. Les Maires demandent qu'elle soit réévaluée à hauteur de 200 millions d'euros. Il y a aussi la question des points de contact. La semaine dernière, le bureau de l'AMF a refusé de signer le futur contrat en l'état et a demandé une prolongation de la négociation. D'ailleurs, votre collègue Sylvine THOMASSIN, qui est membre du bureau de l'AMF, est intervenue très fermement sur la question de la présence postale et de son maillage, notamment en milieu urbain. Nous savons très bien qu'en milieu rural, le maillage postal est fortement diminué et, aujourd'hui, La Poste s'attaque au milieu urbain.

Je sais que vous m'avez fait part d'amendements, de propositions. Je les intégrerais bien dans mon vœu, mais il est hors de question de supprimer la référence à la réouverture du bureau de Tahiti. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Dans ce vœu, Monsieur BONNET-OULALDJ, vous rappelez l'attachement fort qui est le vôtre et qui est aussi celui de votre groupe à la présence et aux missions des services publics exercés par La Poste. Sachez que nous partageons ces objectifs. Nous nous sommes retrouvés récemment pour rappeler ce qu'il en était. Je rappelle que, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, on compte 12 bureaux de poste et qu'ils sont utilisés par les habitants, par des entreprises. Les services ont énormément évolué depuis 10 ans. On ne va plus dans un bureau de poste pour les mêmes usages ni pour les mêmes achats.

La Mairie d'arrondissement entretient avec La Poste des relations privilégiées dans cet arrondissement. Nous avons régulièrement des rendez-vous avec la direction régionale de La Poste. Récemment, Madame la Maire, vous avez interpellé la direction régionale de La Poste, notamment sur le maillage postal dans notre arrondissement, sur les

missions de La Poste et le devenir de l'ensemble des bureaux de poste de l'arrondissement.

Vous avez raison, aujourd'hui, au niveau national, nous avons une renégociation du contrat de présence postale. C'est une renégociation sur laquelle il faut être juste. Il y a des réflexions qui peuvent être intéressantes, notamment sur le développement du e-service et l'évolution du métier de facteur. Aujourd'hui, il y a beaucoup moins de lettres que par le passé. Il y a une réelle réflexion en Ile-de-France et à Paris sur la présence d'un facteur rendant visite aux personnes qui sont dans son périmètre. En même temps, il faut faire attention à ne pas dépasser certaines limites sur lesquelles nous nous sommes exprimés. J'ai moi-même pris la parole la dernière fois au nom du groupe SCR pour vous dire, concernant les points relais, que nous avons une attitude très ferme et sans ambiguïté. L'idée est que ces points relais puissent venir en maillage complémentaire et non substitutif aux bureaux de poste existants. Nous pouvons entendre que, là où il n'y a pas de bureau de poste et où il est compliqué d'imaginer ouvrir un bureau de poste, les habitants puissent bénéficier des services les plus utilisés par les particuliers dans un bureau de poste.

En tant que telle, l'ouverture, à laquelle vous faites allusion, d'un point relais au 126 Picpus, ne vient pas en substitution de ce qui se faisait rue de Tahiti. Il est venu bien avant cette annonce de changement de destination du bureau de poste de la rue de Tahiti. Notre position a été clairement exprimée par la Maire à la direction régionale de La Poste : ce que nous pouvons avoir en plus en termes de maillage et de services, oui, mais pas en tant que substitution à des bureaux de poste existants.

J'en viens désormais concrètement à votre vœu. Vous évoquez le devenir du bureau de poste de Tahiti. C'est un bureau de poste très particulier, puisque l'on a une baisse des services aux particuliers sur ce bureau et une évolution des demandes. La Poste a donc décidé d'envisager une complémentarité dans les services proposés entre le bureau de poste situé Avenue Daumesnil et celui de Tahiti qui est concrètement situé à 350 mètres. Il s'agit de faire en sorte que les deux bureaux de poste puissent être complémentaires dans leurs activités et de mieux accueillir les particuliers, qu'ils viennent pour des services postaux ou des services bancaires. Nous avons eu un contact il y a quelques semaines avec La Poste, qui a indiqué investir 200 000 euros sur le bureau de poste de Tahiti pour un accueil dédié aux clients bancaires, et 250 000 euros pour le bureau de poste Daumesnil, qui a rouvert le 26 septembre, dans le souci de mieux accueillir les particuliers. Le bureau de poste de Tahiti n'est pas véritablement fermé aujourd'hui. Il est dédié à une partie des activités de La Poste, et l'autre partie est mieux agencée au bureau de poste Daumesnil.

A ce jour, nous n'avons pas de remontée sur un éventuel engorgement à Daumesnil. Si cela devait être le cas, nous en parlerons avec La Poste en disant que la solution n'était pas pertinente et qu'il faut rouvrir le service aux clients particuliers. Mais à ce jour, nous n'avons pas ces remontées, et nous avons une offre améliorée et complémentaire. On ne peut pas parler d'une fermeture, mais plutôt d'une spécialisation et d'une complémentarité avec le réseau existant.

Soyons clairs, il y a une vigilance commune à avoir. Nous le savons bien. Dans nos discussions avec La Poste, nos principes ont bien été entendus sur l'ouverture des points relais et sur le devenir de l'ensemble des bureaux de poste. Ce n'est pas seulement le bureau de poste de Tahiti qui est interrogé. Demain, c'est le bureau de poste de Sault, avec la perspective d'évolution du GPRU. C'est celui de Lachambeaudie, avec la perspective d'évolution de Bercy-Charenton. Ce sont peut-être aussi des évolutions sur Rottembourg, notamment sur les horaires. Aujourd'hui, des expérimentations sont réalisées pour essayer de se caler sur la fréquentation du public.

Concrètement, au nom du groupe SRC, nous vous avons proposé une rédaction alternative pour travailler davantage sur un questionnement concernant l'ensemble de

la présence postale dans l'arrondissement. Visiblement, vous voulez conserver le vœu tel qu'il est. Nous sommes un peu gênés, car vous parlez de fermeture, mais ce n'en n'est pas une. Il s'agit d'une évolution, d'une spécialisation. Vous pouvez contester la spécialisation. Nous avons la même envie d'une présence des services et du service public de La Poste. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Je crois qu'il y a tout de même une proposition d'amendement que nous pouvons formuler :

*« Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris interpelle la direction de « La Poste » sur les évolutions de maillage des services postaux dans le 12<sup>e</sup> arrondissement à l'horizon 2020 et en particulier des bureaux de poste existants ».*

Il ne s'agit pas de demander la réouverture de Tahiti car, pour nous, Tahiti n'est pas fermé. J'ai compris que vous en faisiez un point de blocage, Monsieur BONNET-OULALDJ. Souhaitez-vous reprendre la parole sur ce sujet ? »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Aujourd'hui, finalement, on ferme, dans un bureau de poste, un type de service, à savoir le service courrier. C'est la remise de timbres, la réception de recommandés et de colis. Progressivement, on teste à Paris une nouvelle formule où ce type de services serait porté par des Franprix. Nous sommes aujourd'hui à 8 Franprix à l'échelle de Paris. Et on teste pour la première fois un arrondissement de gauche. Jusqu'à présent, nous n'avions connu ce type d'expérimentation que dans le 16<sup>e</sup>, parce que Monsieur GOASGUEN en était tout à fait satisfait.

J'alerte. Vous avez bien évoqué Lachambeaudie, Sault et Rottembourg. Si demain, dans l'évolution du maillage, on nous propose, près de l'hôpital Trousseau, où il y a plein de Franprix, de développer ce type d'activité... Aujourd'hui, un bureau de poste, c'est notamment une agence bancaire. Il faut savoir qu'elle s'adresse aux plus démunis. L'ouverture d'un compte bancaire pour les plus démunis est une obligation de La Poste, aujourd'hui. Au bureau de poste de Tahiti, ce n'est plus le cas. Il ne s'adresse qu'aux personnes qui veulent faire des prêts pour de l'immobilier. Nous sommes en train de changer le profil des bureaux de poste en faisant des bureaux de poste spécialisés avec les banques postales pour des prêts, de grands bureaux centraux avec des queues immenses. Bien sûr, on améliore le confort et l'accueil, mais on est sur une spécialisation des bureaux de poste, et cela ne me convient pas.

La direction de La Poste a répondu aujourd'hui par voie de presse. En subtilité, elle dit qu'elle ne réduit pas le maillage, mais qu'elle va l'augmenter, avec 190 points de contact. Mais il n'a jamais été question d'ouvrir de nouveaux bureaux de poste. Lorsque l'on dit que l'on passe de 177 à 190 points de contact, cela signifie dans des Franprix. Je n'ai rien contre la caissière de Franprix, mais je ne considère pas que le service est le même. Cela oblige à passer dans le commerce et à faire la queue à la caisse pour avoir un service postal. Je ne trouve pas cela satisfaisant.

Dans mon vœu, je suis prêt à prendre vos amendements, mais je souhaite que l'on garde l'idée de réouverture du service courrier au bureau de Tahiti. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Une petite remarque. Il n'y a pas que des femmes qui tiennent des caisses à Franprix, comme il n'y a pas que des hommes qui sont facteurs. Le symbole de la caissière m'a

un peu perturbée, Monsieur BONNET-OULADJ. Comme vous l'avez dit deux fois, je me permets de corriger.

Si je comprends bien, vous êtes prêt à accepter l'amendement, mais vous voulez maintenir l'idée de réouverture de tous les services postaux à Tahiti ? »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« J'entends ce que dit Monsieur BOUIGUE, le bureau Daumesnil n'a rouvert que le 26 septembre, c'est-à-dire que nous avons quelques semaines d'expérimentation. Je souhaiterais que l'on ait une référence au bureau de Tahiti et que l'on pointe l'idée d'une réouverture. Aujourd'hui, l'espace n'a pas été dédié à une autre activité. Rien n'empêche, si l'engorgement s'avère à Daumesnil - des usagers me disent qu'il y a engorgement -, que l'on étudie cette réouverture. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Ce n'est pas à nous d'étudier la réouverture. Dans notre rôle d'élus, nous ne nous substituons jamais au rôle de nos partenaires, quels qu'ils soient. Je trouve que nous sommes légitimes pour demander à La Poste de nous tenir informés des évolutions du maillage des services postaux dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, notamment sur les bureaux de poste existants et sur la complémentarité de service public susceptible d'ouvrir et l'amélioration du service à l'échelle de l'arrondissement. Cela m'ennuie de voter un vœu qui demande la réouverture d'un bureau qui n'est pas fermé. Simplement, les services proposés dans ce bureau ont évolué. Je pense que nous ne parviendrons pas à nous mettre d'accord. Si on laisse le vœu tel quel, ce sera un avis défavorable. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Une petite explication de vote. Les bureaux de poste sont des lieux de proximité. Je tiens à dire que les bureaux de poste tendent souvent à être des centres de self-service où le client doit tout faire, même pour les opérations classiques de timbres. Dans ce cas, la proximité n'est plus là. Il ne faut pas simplement focaliser sur le bureau de poste de Tahiti, mais penser aux évolutions de La Poste dans leur globalité, avec l'articulation de la gestion du dernier kilomètre. L'amendement de Madame la Maire était assez équilibré. S'il avait été amendé, nous aurions voté favorablement. Nous allons donc nous abstenir.

Je voulais préciser à Monsieur BONNET-OULALDJ que Monsieur GOASGUEN s'adapte aux nouveaux modes de consommation. C'est une bonne chose. Ce n'est pas lui qui détruit les bureaux de poste. Il répond aux demandes des habitants qui ont aussi de nouveaux modes de consommation. C'est le rôle d'un maire. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Monsieur BONNET-OULALDJ, si l'amendement que nous vous proposons est adopté, le vœu est adopté à l'unanimité des élus du 12<sup>e</sup> arrondissement. Est-ce que cela ne vous fait pas réfléchir ? »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Si. Peut-être que nous pouvons proposer un vœu du groupe communiste tel qu'il est formulé et un vœu de la majorité tel que vous le reformulez. Et nous voterons les deux. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Très bien. »

## VOEU 122016-025

Considérant l'importance de la présence du service public postal sur l'ensemble du territoire ;

Considérant les missions de service public exercée par « La Poste » ;

Considérant que depuis 2012, au niveau national, « La Poste » a supprimé plus de 19 000 emplois alors même que, depuis 2013, le groupe a touché entre 300 et 350 millions d'euros de CICE par an ;

Considérant que la fermeture des activités courrier au bureau Tahiti situé sur le boulevard de Reuilly contribue à l'engorgement du bureau de Daumesnil et à la dégradation de la qualité de service ;

Considérant que l'article 6 du contrat national de présence postale prévoit que toute évolution de statut d'un bureau de Poste doit au préalable recevoir l'accord du Maire et du conseil municipal ;

Considérant que la stratégie actuelle du groupe « La Poste » à Paris vise à rapprocher le maillage de service postal de la norme nationale ;

Considérant qu'une telle stratégie pourrait aboutir à la fermeture de plusieurs bureaux dans le 12<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant la renégociation du contrat de présence postale territoriale 2017/2019.

**Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche, le conseil d'arrondissement émet le vœu que la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris interpelle la direction de « La Poste » pour aboutir à la réouverture du bureau de Poste « Tahiti ».**

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

Contre : 20 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Abstention : 6 voix dont 1 pouvoir :

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-197 VOEU)

\*\*\*

**- Vœu 122016-029 : Vœu amendé proposé par Nicolas BONNET-OULALDJ et les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche relatif à la réouverture du bureau de Poste Tahiti.**

Considérant l'importance de la présence du service public postal sur l'ensemble du territoire ;

Considérant les missions de service public exercée par « La Poste » ;

Considérant que depuis 2012, au niveau national, « La Poste » a supprimé plus de 19 000 emplois alors même que, depuis 2013, le groupe a touché entre 300 et 350 millions d'euros de CICE par an ;

Considérant que la fermeture des activités courrier au bureau Tahiti situé sur le boulevard de Reuilly pourrait contribuer à l'engorgement du bureau de Daumesnil ;

Considérant que l'article 6 du contrat national de présence postale prévoit que toute évolution de statut d'un bureau de Poste doit au préalable recevoir l'accord du Maire et du conseil municipal ;

Considérant que la stratégie actuelle du groupe « La Poste » à Paris vise à rapprocher le maillage de service postal de la norme nationale ;

Considérant qu'une telle stratégie pourrait aboutir à la fermeture de plusieurs bureaux dans le 12<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant la renégociation du contrat de présence postale territoriale 2017/2019.

**Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche, le conseil d'arrondissement émet le vœu que la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris interpelle la direction de « La Poste » sur les évolutions envisagées s'agissant du maillage des services postaux dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.**

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés

(DELIB 12-2016-198 Vœu)

\*\*\*



***VCEU 122016-028 : Vœu déposé par Franck MARGAIN et les élus du groupe Les Républicains relatif à la végétalisation de l'espace public à travers le budget participatif.***

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Je ne vais pas lire le vœu. Je voudrais simplement élargir le débat sur la possibilité d'avoir un bilan des budgets participatifs qui échouent. J'étais plutôt assez favorable à l'idée du jardinage. Je ne ferai pas de mauvaise foi. Par contre, j'ai trouvé très délicat, car je l'ai vu en bas de chez moi, des citoyens plutôt positifs sur ces opérations et qui se sont retrouvés esseulés, sans appui et sans suivi. Nous avons végétalisé tout autour des troncs d'arbres avenue Ledru-Rollin. Chacun sait que la végétalisation autour des arbres est limitée compte tenu du pompage d'eau. De nombreux aménagements ont été saccagés.

Même si je trouve que c'est un lien de socialisation qui peut intéresser, je trouve que nous n'avons pas eu assez de respect de l'argent public. On ne peut pas demander aux citoyens de se lancer dans des projets qui ne sont pas viables. Je vous interpelle pour avoir un bilan de ces projets participatifs qui, hélas, pour une raison ou pour une autre, ne fonctionnent pas. Il est dans notre rôle de faire attention à ce que ces projets qui ne fonctionnent pas soient analysés et que l'on réponde à la population. On dépense de l'argent public sans avoir de résultat. Ne me dites pas que ce n'est pas vrai, puisque je l'ai vécu en bas de chez moi au port de l'Arsenal. Le projet vient d'être abandonné il y a quelques semaines.

Je rappelle que l'argent public est très important pour les élus que nous sommes. Les citoyens nous interpellent de plus en plus sur la gestion de l'argent public ; 20 000 ou 40 000 euros, c'est beaucoup d'argent, c'est beaucoup d'impôts de PME, d'impôts sur les revenus des citoyens. Nous avons un devoir de leur donner des explications sur les projets qui ne fonctionnent pas. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Monsieur MARGAIN. Je vais laisser Monsieur BOUIGUE vous répondre, mais vous me permettez de faire un petit commentaire. Ce n'est pas parce que cela ne fonctionne pas devant chez vous que cela ne fonctionne pas à l'échelle du 12<sup>e</sup> ou à l'échelle de Paris. »

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Tout à fait. J'espère bien que cela a fonctionné dans de nombreux endroits, d'ailleurs. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« J'ai quelques adresses à vous donner. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Monsieur MARGAIN, vous le savez, le budget participatif est très lié au 12<sup>e</sup> arrondissement. Nous l'avons mis en place ici, en expérimentation, dès 2011. C'est un temps fort de la vie de l'arrondissement. Cette année encore, plus de 5 700 votants sur les opérations de vote du budget participatif, 4 900 en 2015. Nous voyons bien, avec le nombre de votants, l'intérêt de cette démarche qui permet aux habitants du 12<sup>e</sup>, aux conseils de quartiers, aux responsables associatifs, de se saisir d'un certain nombre de sujets et de participer à l'amélioration de leur cadre de vie dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.

Aucun projet ne concerne la végétalisation des pieds d'arbres auxquels vous faites référence dans votre vœu. Il semblerait que vous confondiez deux choses. Vous confondez le budget participatif, d'une part, et ce que nous appelons les permis de végétaliser, d'autre part. Ce sont deux opérations différentes qui n'obéissent ni aux mêmes règles, ni aux mêmes principes, ni aux mêmes opérations de vote. Lorsque vous parlez des pieds d'arbres en bas de chez vous, vous faites sûrement référence au permis de végétaliser, mais pas au budget participatif qui n'a pas donné la mise en place de ce type d'opération.

Le budget participatif, ce sont des projets proposés par des habitants et pour lesquels une opération de vote est organisée. Des choix sont réalisés chaque année. La Maire d'arrondissement, étant donné le succès de ce budget participatif, a doté cette année le budget participatif d'une enveloppe de plus de 4 millions d'euros. Cette année, 10 projets ont été retenus et ont pu faire l'objet d'un financement.

Il y a une confiance des habitants pour ces projets qui tendent à améliorer le cadre de vie. Ce sont des dépenses qui sont maîtrisées, puisque les projets votés ont été étudiés par les services. Si des projets sont un peu plus chers que d'autres, c'est parce que la dimension du projet est un peu particulière. Le Viaduc des Arts est un exemple. Il n'y a pas, autour du budget participatif, des sommes dispendieuses. L'argent public est scrupuleusement géré et dépensé. Sachez que les votants et porteurs de projets veulent que leurs projets soient financés à hauteur de sommes justes.

Il y a un second point auquel je souhaite associer Mesdames KOMITES et CHOPIN-GENET. Ce sont les permis de végétaliser. Ils connaissent un succès important dans notre arrondissement, puisque nous sommes à plus de 90 permis de végétaliser. Je les laisserai compléter, et je parle sous leur autorité en la matière. Ces projets visent à réimplanter un lien avec la nature, le jardinage, la proximité. Ce dont vous parlez en bas de chez vous, Monsieur MARGAIN, en fait probablement partie. C'est un dispositif sur lequel nous voyons de très belles réussites. Je pense à la Place de la Nation, à Fabre d'Eglantine où des associations et des collectifs d'habitants ont décidé de prendre en charge ces pieds d'arbres et d'investir du temps. Ils ont fait de la pédagogie pour que les chiens n'y fassent plus leurs besoins, que les fumeurs n'y jettent plus leurs cigarettes. Nous avons la volonté que ces acteurs se saisissent de ces permis de végétaliser pour réintroduire la nature en ville, le lien avec les habitants. Nous avons des comités de végétalisation qui se réunissent. Il y en a eu un au mois de mai, il y en aura un en novembre. Ces permis de végétaliser ne sont pas réalisés n'importe comment. Lorsqu'il y a des soucis comme ceux que vous évoquez en bas de chez vous, Monsieur MARGAIN, grâce à votre persuasion, peut-être que vous réussirez à faire en sorte que ces riverains puissent réinvestir ce pied d'arbre. Pourquoi ne pas se faire aider par des associations qui, par ailleurs, ont réussi l'impossible ? Il n'y a pas, d'un côté, un budget participatif maladroit et dispendieux, mais il y a des permis de végétaliser qui fonctionnent un peu partout dans l'arrondissement. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Lorsque nous mettons ces carrés assez larges avec des barrières en bois, ce sont des arbres nouveaux qui viennent d'être plantés. Par contre, nous pouvons les laisser ou les enlever. Nous avons la possibilité de les retirer. Lorsque nous les démontons, ce n'est pas un échec, c'est que l'arbre a pris ses racines et qu'il a réussi à absorber suffisamment d'eau pour que l'on réduise la surface d'absorption d'eau autour de celui-ci. Je l'ai moi-même demandé, y compris rue Fabre d'Eglantine. Lorsque les habitants m'interpellent sur le fait que ces espaces sont trop volumineux ou qu'ils ne sont pas végétalisés, qu'ils sont mal entretenus, il nous arrive, au bout d'un certain temps, de les retirer et de remettre les grilles d'arbres habituels. Ce n'est pas un échec. Cette organisation est effectivement nouvelle et elle permet à l'arbre de mieux former ses racines.

Il y a une vraie question d'entretien de ces espaces. Vous avez raison. Lorsque des personnes se les approprient et les entretiennent, ils restent propres. Et cela fonctionne très bien. Monsieur BOUIGUE évoquait la rue Fabre d'Eglantine. Je vous engage à aller vers la Porte de Charenton où, là aussi, nous avons des habitants, des conseillers de quartier de la vallée de Fécamp qui se sont largement appropriés ces espaces le long du mur de la SNCF et qui le végétalisent. A cet endroit, l'entretien est très bien réalisé. Il y a des endroits où cela fonctionne très bien, et d'autres où cela fonctionne moins bien. Mais je ne peux pas vous laisser dire que c'est de l'argent public mal dépensé. Ce n'est pas du tout le cas.

Mais nous aurons l'occasion de faire un bilan qualitatif et quantitatif de ces permis de végétaliser et de leur répartition dans l'arrondissement. Vous l'avez compris, même si Monsieur BOUIGUE ne l'a pas formulé ainsi, ce sera un avis défavorable sur ce vœu. »

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Vous êtes d'accord, Madame la Maire, en disant que vous allez présenter un bilan sur ce qui se sera passé sur ces projets. C'est l'objet de mon vœu, et vous êtes en train de dire que vous refusez le vœu. Je voudrais un peu de clarté dans votre recommandation, s'il vous plaît.

J'ai horreur d'être mis en défaut sur des choses fausses. Avenue Ledru-Rollin, il y a des platanes qui doivent avoir au moins 50 ans, que des personnes essaient de végétaliser avec beaucoup de pauvreté. Nous n'allons pas argumenter pendant trois heures sur des fleurs autour d'un platane vieux ou neuf. Je ne parlais pas du tout des barricades que vous mettez pour les nouveaux arbres. Je trouve normal de protéger les nouvelles plantations. Je parlais de la végétalisation autour des grands arbres.

Pour ces projets de végétalisation comme ces expériences avec les grandes caisses en bois mises en place dans le cadre du budget participatif, vous auriez la possibilité d'avoir de meilleurs résultats si les associations étaient plus accompagnatrices de ces projets individuels. Que dites-vous sur mon vœu ? Vous ferez un bilan, ou pas ? »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Monsieur MARGAIN, je vais être très claire. Je vais relire les phrases de votre vœu :

- « *De présenter les bilans financiers et écologiques de ces projets issus du budget participatif aujourd'hui abandonnés* ». Je ne suis pas d'accord avec cette formulation, car vous parlez des pieds d'arbres, et ce ne sont pas des aménagements financés par le budget participatif, et ils ne sont pas abandonnés. Je ne peux pas donner un avis favorable à cela.

- « *De préciser les modalités d'encadrement et d'appui aux futurs projets similaires pour éviter de futurs gaspillages* ». Oui, nous le faisons régulièrement. Je ne pense pas que ce soit du gaspillage car il n'y a pas d'enjeu financier. Le permis de végétaliser qui nous est demandé par les habitants leur est délivré gratuitement. Nous avons, comme vous le dites, des associations qui accompagnent ces projets. Nous les accompagnons nous-mêmes avec les services de la Ville. Nous mettons en place de la terre, nous leur proposons des plantes. Il y a un accompagnement, et il est gratuit. Mais j'ai demandé que nous fassions un bilan qualitatif et quantitatif des permis de végétaliser. C'est quelque chose d'un peu plus large que les pieds d'arbres. Vous aurez bientôt ces éléments. Je m'y engage. En revanche, sur ce vœu tel qu'il est formulé, ce sera un avis négatif. »

### VOEU 122016-028

Considérant que le budget participatif 2015 prévoyait le financement de caisses en bois ou d'entourages de pieds d'arbres pour permettre aux habitants de végétaliser leur cadre de vie ;

Considérant qu'en pratique les graines plantées ont dû être protégées afin d'éviter que les oiseaux ne les pillent, occasionnant un premier surcoût ;

Considérant que les caisses, les entourages de pieds d'arbres et les grillages ont été ensuite vandalisés, nécessitant une remise en état et leur renforcement au prix d'un second surcoût ;

Considérant qu'en période estivale, les espaces nouvellement végétalisés n'ont pas été arrosés ce qui a été fatal aux plantes ;

Considérant que ces espaces de végétalisation sont régulièrement souillés par les animaux de compagnie y réalisant leurs besoins ;

Considérant qu'à la fin de cet été, les caisses ont été démontées à la suite de l'abandon des plantations ;

Considérant qu'au final cette opération a un impact écologique nettement défavorable par le gaspillage d'eau et de ressources pour un résultat nul ;

Considérant que cette expérience démontre que faute de financement pour les maintenir en bon état les investissements financés par le budget participatif ne sont pas pérennes.

**Franck MARGAIN et les élus du groupe Les Républicains demandent à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement :**

- De présenter les bilans financier et écologique de ces projets issus du budget participatif aujourd'hui abandonnés ;
- De préciser les modalités d'encadrement et d'appui aux futurs projets similaires pour éviter de futurs gaspillages.

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Contre : 24 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-199 VOEU)

\*\*\*

- Question orale (12-2016-011) : Question orale de Mme Valérie MONTANDON, au nom du groupe Les Républicains, relative au projet de rénovation de la zone Léo Lagrange.

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« L'aménagement de la ZAC Bercy-Charenton comprend le secteur Bercy-Charenton de 63 hectares auquel a été ajouté, dans un second temps le secteur Léo Lagrange. Alors que le projet des 63 hectares de Bercy-Charenton semble au point mort, le projet de rénovation de la zone Léo Lagrange densifie l'ensemble de l'équipement public du stade Léo Lagrange, espace de respiration dans la ville, dédié à la pratique du sport.

Le projet en l'état privatise de l'espace public, avec la création de logements R+9 et de commerces.

Le comparatif de l'inventaire des équipements sportifs avant et après les travaux montre qu'ils seront moins nombreux au final. 60% de la surface des équipements sportifs et des espaces verts au sol étant destinée à un autre objet, comment la mairie tiendra-t-elle son engagement de ne pas réduire, voire d'augmenter, les équipements sportifs et les espaces verts ?

Combien d'arbres seront abattus pour mener ce projet ? »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Vous semblez considérer que le projet Bercy-Charenton est au point mort. Je n'en n'ai pas la même appréciation. Nous avons discuté, au mois de juin dernier, d'une délibération qui concernait le projet Bercy-Charenton, notamment sur le périmètre de ce projet. Je pourrais remonter encore un peu avant, en vous rappelant qu'il y a un an, nous avons lancé une phase de concertation assez inédite, avec des visites sur site auxquelles ont participé des riverains, des associations, des conseillers de quartier, des élus. Et nous avons organisé, sous la présidence de la Maire, une grande réunion de restitution de cette concertation. Ce projet n'est pas au point mort, comme vous le dites. Il avance. Il avance tellement que des discussions entre la Ville de Paris et la SNCF ont abouti à des protocoles qui permettent aujourd'hui d'y voir un peu plus clair sur ce que sera cet aménagement Bercy-Charenton. Je vous rappelle qu'une enquête publique va commencer courant novembre et qu'une ZAC sera probablement créée à partir de mars 2017. Pour un projet au point mort, j'avoue que les choses avancent plutôt bien.

C'est un projet inédit, nous l'avons pris dans sa phase première. La Maire de Paris était venue ici pour en parler, et elle avait dit qu'on allait y travailler ensemble pendant 10 ou 15 ans, car nous prenons le projet dans sa phase la plus brute et que nous allons franchir des étapes. C'est cela, d'associer les habitants à la concertation sur un si vaste projet.

Vous avez raison d'évoquer le secteur Léo Lagrange. C'est, là aussi, un projet important, avec une première phase qui est celle de la restructuration des installations sportives du stade Léo Lagrange. Je tiens à vous rappeler que nous rencontrons régulièrement les associations sportives et les usagers, notamment avec Madame TAIEB. Nous avons organisé un système très transparent avec les usagers et les associations. Nous faisons un point à chaque fois sur les évolutions du projet, nous prenons en compte les remarques formulées notamment par ceux qui pratiquent, de manière à ce que les aménagements soient les plus adaptés aux enjeux de la pratique du sport. Concrètement, cela signifie que, sur le stade Léo Lagrange, il y aura une augmentation de l'offre sportive. Nous allons couvrir des terrains, ce qui va permettre la pratique d'activités sportives sur toute l'année. Nous allons avoir une piste d'athlétisme de

400 mètres qui sera homologuée pour des compétitions régionales. C'est une demande de longue date des associations sportives et des usagers. J'appuie très fortement cette demande.

Parallèlement, des parents accompagnent les groupes et les enfants. Aujourd'hui, rien n'est prévu pour s'abriter. Des espaces seront donc dédiés aux personnes qui accompagnent. De manière quantitative et qualitative, une augmentation du périmètre des usages sur ce stade est prévue. La pratique sera beaucoup plus intense qu'elle ne l'est aujourd'hui, grâce à ces aménagements.

Vous posez une question sur le nombre d'arbres qui seront affectés par le projet. Sachez que, sur toutes les opérations de la Ville de Paris, nous nous astreignons à ce qu'il y ait un bilan positif en matière d'arbres. Sur toutes les opérations, nous aurons des diagnostics phytosanitaires avec la direction de la Ville de Paris. Nous ferons un travail sur les arbres remarquables situés dans ces périmètres, même parfois hors périmètre protégé, afin de les conserver. Nous allons replanter et, au final, nous aurons un bilan positif qui sera prochainement consultable. Il n'est pas envisageable pour nous d'avoir moins d'arbres à l'issue de ce projet. Au contraire, nous souhaitons en profiter pour remailler la présence des arbres. Tout ce travail a été mené avec l'inspecteur des sites, avec l'autorité environnementale. Ce n'est pas un travail qui a été réalisé isolément par la Ville de Paris. Il l'a été avec l'ensemble des partenaires. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup Monsieur BOUIGUE. Madame MONTANDON, vous avez la possibilité de ré-intervenir. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Sachez que nous sommes favorables à une rénovation. Il est vrai que les équipements sont assez anciens et qu'il est nécessaire de les rénover. Par contre, la façon dont vous le faites me laisse assez dubitative. Lorsque vous dites que l'offre sportive va augmenter, c'est simplement parce que les terrains vont être couverts, donc c'est assez limité. Nous nous attendions à une offre sportive réelle. Effectivement, on pourra faire du sport quand il pleuvra, donc cela augmente les créneaux. C'est un peu limité comme explication. Je suis déçue, car vous n'êtes pas capable de nous dire le nombre d'arbres qui seront détruits. Si toutes les études auxquelles vous faites référence ont réellement été faites, vous seriez capable de nous dire aujourd'hui le nombre d'arbres qui seront détruits. Le bilan positif, c'est une réponse biaisée. Cela signifie que des arbres très anciens vont être détruits et que d'autres seront plantés. Ce n'est pas la même chose.

Qu'en est-il réellement du bilan écologique ? Il est vrai que je n'ai pas posé la question car je considérais qu'il y avait déjà deux questions en une. Mais je pourrais revenir sur le sujet en demandant : où est le bilan écologique de cette rénovation ? Je reste assez déçue de la réponse. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Nous ne pouvons pas vous donner le nombre d'arbres précis à ce jour, ni leur emplacement, puisque le projet n'est pas complètement finalisé. Nous le disons depuis le début. Nous continuons à avancer, et les formes urbaines sont dessinées, mais nous ne savons pas précisément où seront situés les bâtiments. Jusqu'au dernier moment, nous pourrons, au moment des jurys d'architecture, réorganiser ces bâtiments afin qu'ils puissent préserver des arbres remarquables. Nous l'avons fait dans le jury du lycée Paul Valéry. C'est également le cas à la caserne de Reuilly. C'est un travail que nous menons avec l'autorité environnementale au regard des objectifs que nous nous fixons. Sur chaque projet urbain, nous avons l'objectif d'augmenter le nombre d'arbres.

C'est un indicateur, mais ce n'est pas le seul. Nous augmentons aussi systématiquement le nombre de mètres carrés absorbant l'eau. Aujourd'hui, nous avons beaucoup de surface, sur Léo Lagrange, qui sont imperméables et qui posent des difficultés en termes d'absorption en cas d'événement climatique important. Sur l'offre sportive, il n'y a pas que le fait de couvrir. Il y a toute la réorganisation des installations sportives qui fait que nous augmenterons l'offre.

Enfin, parmi les 61 sites de l'appel à projet inventant la Métropole du Grand Paris, deux sites ont été retenus. L'un à l'intérieur de la ZAC Bercy-Charenton sur la parcelle qui va accueillir l'hôtel logistique, mais également côté Charenton, puisque notre collègue, Maire de Charenton, a déposé un site qui a été retenu. Cela dit bien que ce projet est vraiment porté par les deux maires, celui de Charenton et moi-même. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce projet, je n'en doute pas. »

\*\*\*

- **Question orale (12-2016-012)** : *Question orale de Mme Valérie MONTANDON, au nom du groupe Les Républicains, relative à la mise en place du plan propreté.*

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« La propreté s'est dégradée dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, malgré la mise en place du plan propreté en février 2016, et nous sommes interpellés de très nombreuses fois par les habitants à ce sujet. Les résultats ne sont pas là ! D'ailleurs, la Maire de Paris a reconnu dès le mois d'avril qu'il était nécessaire de compléter ce plan.

Il apparait aussi un manque de coordination des différentes actions : service de la Ville, conseils de quartiers, associations subventionnées par la Ville (60.600 €) en 2016 avec une absence totale d'évaluation des retombées de ces actions.

Nous avons eu l'occasion, lors du débat de février, de proposer deux réformes majeures :

- de donner des pouvoirs aux Maires d'arrondissement en matière de propreté et d'intervention. Nous pensons en effet qu'en matière de propreté et d'entretien de l'espace public, il faudrait créer, au sein des Directions concernées de la Ville, des pôles logistiques et techniques sous l'autorité fonctionnelle des Maires d'arrondissement. Le Maire d'arrondissement est l'échelon de proximité qui permet une réactivité accrue des services.

- de remotiver les agents de la propreté par une politique qui récompense les efforts, évalue les résultats et donne de véritables perspectives de progression de carrière. Nous vous rappelons que le taux d'absentéisme au niveau de la direction de la propreté est de 13%, et atteint 16% chez les éboueurs. C'est une politique qui récompense l'effort et qui donne des perspectives de carrière, qui pourra améliorer la situation. Une mécanisation accrue des tâches à l'aide d'engins électriques de nettoyage permettrait de soulager ces agents.

Quel premier bilan tirez-vous de la mise en place du plan propreté ? »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. J'aime bien le terme de « politique qui récompense l'effort ». Madame CHOPIN-GENET pour répondre à votre question. »

**Mme Florence CHOPIN GENET, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Madame MONTANDON, il y a plusieurs questions dans votre question. Je vais y répondre point par point, car les questions de propreté méritent des réponses claires. Ma réponse sera peut-être un peu longue, mais elle sera précise.

Oui, le plan de propreté présenté en février dernier est bien opérationnel dans notre arrondissement. Le travail de cartographie des points de fixation mené en concertation avec les habitants a débouché sur une réorganisation complète, aujourd'hui effective, des tournées des équipes chargées de l'entretien de l'espace public.

Les fréquences de balayage et de lavage des rues et des trottoirs ont ainsi été ajustées en fonction des besoins. Des opérations de sensibilisation et de prévention sont régulièrement organisées dans les quartiers de l'arrondissement.

Pour preuve de notre action, je peux vous citer le renforcement des actions d'entretien des lieux très fréquentés, annoncé comme une priorité du plan, qu'il s'agisse des



7 marchés alimentaires, des abords de la Gare de Lyon, des boulevards des maréchaux, qui font désormais l'objet de 6 à plus de 8 traitements par semaine.

Il est un peu tôt pour en tirer un bilan, car si le plan de propreté est bien effectif, je ne vous cacherais pas qu'il a, de fait, été malmené, depuis mi-avril, par des grèves à répétition qui ne vous auront pas échappé. J'y reviendrai dans un instant. Nous sommes tout à fait conscients du mécontentement de nos habitants. Néanmoins, je tiens à vous rappeler le contexte particulier que nous connaissons depuis avril. Le 12<sup>e</sup> a en effet subi de plein fouet le conflit social national au sein de ses équipes de propreté. Près de 30% de nos effectifs ont été en grève du 15 avril au 14 juillet, mouvement reconduit depuis le 15 septembre et jusqu'au 15 octobre. Malgré cela, notre Mairie n'est pas restée inactive, comme vous semblez le sous-entendre.

Nous nous sommes pleinement mobilisés pour continuer d'assurer au maximum l'entretien de notre espace public. En témoignent la mobilisation du secteur privé d'autres arrondissements que nous avons menée pour garantir un retour à la normale le plus vite possible, la réorganisation de nos tournées autour de deux priorités (les grands axes et la collecte des déchets ménagers), et enfin la mise à disposition de plus de 350 bennes de substitution.

Sachez que coordination et concertation ont toujours été les maîtres-mots de notre action municipale. Vous pointez un manque de prise en compte des habitants, associations et conseils de quartier. Et pourtant, je vous rappelle que notre plan de propreté a été le fruit d'une coordination et d'une concertation des habitants et conseils de quartier pour recenser les sites problématiques et pour répertorier l'ensemble des points de fixation, rue par rue, quartier par quartier. Nous sommes en lien permanent avec le tissu associatif et les conseils de quartier pour que nous soient remontés les problèmes de propreté. Chaque compte rendu de ces instances signalant des problèmes est étudié et transmis pour traitement aux services de la Ville.

Sur les réformes que vous proposez, la division du 12<sup>e</sup> dispose d'un pôle fonctionnel ainsi que d'une cellule technique dont la coordination et l'articulation sont assurées par le chef de division. Madame la Maire et moi-même sommes d'ailleurs en contact permanent et quotidien avec le chef de division et son adjoint, afin que tout problème signalé soit traité immédiatement, ce qui est le cas.

La réactivité des services de propreté et l'autorité fonctionnelle des maires d'arrondissement existent bel et bien. Cette réactivité que vous appelez de vos vœux a de plus été récemment renforcée avec la mise en place de la brigade de lutte contre les incivilités mi-septembre, avec ses 300 agents verbalisateurs mobilisables 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Les agents de la propreté, comme tout agent de la Ville de Paris, bénéficient de primes et traitements rétribuant le travail, de perspectives d'évolution au sein de leur direction grâce au droit individuel à la formation que la Ville assure à tous. Droit qui offre à chacun la possibilité de diversifier son parcours et de s'ouvrir à d'autres métiers. La Ville de Paris est particulièrement attentive à ces questions. L'expérimentation de la collecte des bio-déchets à venir dans le 12<sup>e</sup> arrondissement possède, au-delà de son objectif de tri et de valorisation de nos déchets, un but de valorisation du travail et de l'expérience de nos agents par la diversification des tâches que la collecte induira. Enfin, la mécanisation des tâches existe bien. En témoigne, par exemple, la mécanisation du déblaiement du marché de Reuilly dès 2005.

Au-delà même du confort de nos agents, la Ville de Paris a aussi à cœur la préservation de notre environnement. Le budget participatif 2015 a ainsi permis l'achat de matériels électriques innovants permettant un nettoyage plus efficace et réduisant les nuisances sonores comme la pollution. Le budget participatif 2016, pour un montant de 2 millions d'euros, va encore donner plus de moyens pour améliorer la propreté à Paris, en

renforçant les moyens mis à la disposition des Parisiens, et poursuivre la modernisation des équipements de nettoyage par l'acquisition de matériels électriques. L'objectif étant de préserver l'environnement et le cadre de vie, mais également de faciliter la relation entre les Parisiens et le service public de la propreté. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Une petite réaction, Madame MONTANDON ? »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Vous dites que le plan est opérationnel, mais, pour le moment, nous sommes bien d'accord qu'il n'est pas tout à fait visible. Je suis rassurée lorsque vous dites que vous êtes consciente du mécontentement des habitants. Il y a eu un contresens. Sachez que je ne remets pas du tout en cause les opérations menées par les conseils de quartier et par les habitants. Au contraire, je salue ces initiatives. Nous pointons les dysfonctionnements au niveau de la coordination qui serait faite au niveau de la mairie. J'ai fait exprès, dans cette question, de soumettre des propositions, parce que je voulais que nous ayons une démarche constructive. Dans nos propositions, vous nous dites que tout est déjà mis en place, que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Je vous avoue que je ne suis pas tout à fait d'accord. Mais je pense que le meilleur bilan que nous pourrions tirer dans quelques mois sera tout simplement visible dans nos rues. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous ne vous avons pas dit que tout allait bien. Lorsque nous avons 30% de nos effectifs qui continuent à faire grève jusqu'au 15 octobre, nous ne pouvons pas dire que tout va bien. Nous sommes tous d'accord pour dire que l'état dans lequel étaient nos rues jusqu'il y a encore quelques jours n'est pas un état normal. Nous avons tout mis en œuvre pour compenser ce phénomène de grève. Mais force est de constater que cela ne suffit pas. Nous espérons tous que ces mouvements de grève vont cesser et que nous allons pouvoir continuer à travailler de manière constructive avec l'ensemble de nos agents disponibles sur le terrain, car c'est ce que nous devons à l'ensemble des Parisiens.

Nous sommes arrivés à la fin de notre ordre du jour. Je vous souhaite une bonne fin de soirée et à bientôt. Merci. »

\*\*\*

Madame la Maire lève la séance à 21 H 08.

La Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement,  
Catherine BARATTI-ELBAZ